

MISSION 300
#PoweringAfrica

**PACTE
NATIONAL
DE L'ÉNERGIE
POUR LA
RÉPUBLIQUE
GABONAISE**



Préambule

Le Pacte National de l'Énergie de la République Gabonaise constitue la feuille de route stratégique du Gouvernement pour garantir à l'ensemble des citoyens un accès universel à une énergie abordable, fiable, durable et propre. Il s'inscrit dans la vision du Plan National de Développement de la Transition 2024-2026, du Plan National de Croissance et de Développement (PNCD) 2026-2030, des six piliers du projet de société présidentiel, ainsi que dans les engagements internationaux du pays au titre de l'Objectif de Développement Durable n°7.

Résolument engagé sur la voie d'un développement durable et inclusif, le Gouvernement reconnaît que l'accès universel à l'énergie est une condition essentielle du progrès économique et social. Dans ce cadre, le Gabon adhère pleinement à l'initiative continentale Mission 300, portée par la Banque africaine de développement, la Banque mondiale et leurs partenaires, visant à fournir l'électricité à 300 millions d'Africains d'ici 2030.

Avec un taux d'accès à l'électricité estimé à 92,7 % selon l'EDSG-III 2019-2021 et cohérent avec les estimations géospatiales récentes de la plateforme VIDA/OnSSET, le Gabon se distingue déjà parmi les pays les plus électrifiés d'Afrique centrale. Des disparités importantes subsistent toutefois entre zones urbaines et rurales, avec un taux d'accès estimé à 97,7 % en milieu urbain contre 53,6 % en milieu rural. Le Gouvernement entend poursuivre une trajectoire progressive vers l'accès universel, avec un objectif national supérieur à 95 % d'ici 2030, grâce à la combinaison du renforcement des capacités de production, de l'extension du réseau et du développement de solutions décentralisées adaptées aux zones isolées.

Conscient de l'importance de la cuisson propre pour la santé publique et la préservation de l'environnement, les nouvelles Autorités ont engagé des mesures fortes, notamment la réduction de plus de 17 % du prix de la bouteille de gaz domestique. Il vise désormais un taux d'accès à la cuisson propre de 99 % à l'horizon 2030, en soutenant la diffusion de foyers améliorés et le développement d'une filière locale.

Le présent Compact constitue une initiative portée par le Gouvernement de la République Gabonaise, visant à structurer de manière cohérente les priorités de réforme et d'investissement du secteur de l'énergie, en alignement avec les orientations nationales de développement et en cohérence avec les travaux d'actualisation du Plan Directeur du secteur :

- I. Réhabiliter et développer les infrastructures de production, de transport et de distribution à coûts compétitifs ;
- II. Capitaliser sur les opportunités offertes par l'intégration régionale ;
- III. Promouvoir les énergies renouvelables décentralisées et la cuisson propre ;
- IV. Encourager la participation du secteur privé et la mobilisation de ressources additionnelles ;
- V. Assurer la viabilité financière du secteur et la performance des opérateurs publics.

Ces orientations traduisent la volonté du Gouvernement de mettre à disposition une énergie compétitive et fiable pour soutenir la transformation industrielle et la valorisation locale des ressources nationales. Dans cette perspective, le secteur de l'énergie est explicitement positionné comme un levier de souveraineté économique et de transformation structurelle, permettant de soutenir le développement des industries nationales, de sécuriser les chaînes de valeur stratégiques et de renforcer l'indépendance énergétique du pays face aux chocs externes.

Le Gouvernement appelle l'ensemble des partenaires techniques et financiers, investisseurs et fonds d'investissement à s'associer à cette ambition et réaffirme sa détermination à exécuter le plan d'action du présent Pacte pour lever les obstacles existants et garantir un accès universel à une énergie moderne et durable.

Les échanges et consultations menés dans le cadre de l'Africa Energy Market Place (AEMP) ont permis de confirmer les grandes orientations du présent Pacte, tout en mettant en évidence les priorités d'action immédiates et les principaux défis de mise en œuvre. Le présent document intègre ainsi les enseignements clés issus de ces discussions, dans une logique d'appropriation nationale et de passage à l'exécution.



Contents

1. DÉCLARATION D'ENGAGEMENT	3
2. OBJECTIFS ET PLAN D'ACTION DU PACTE	13
2.1 Objectifs	14
2.2 Plan d'action du Pacte	15
3. APERÇU DU SECTEUR ET DÉFIS	21
3.1 Aperçu du Secteur de l'Énergie	22
3.2 État actuel et défis	24
4. CADRE OPÉRATIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DU PACTE	42
4.1 Objectifs Cadre opérationnel de mise en œuvre du Pacte	43
4.2 Cadre institutionnel et dispositif de mise en œuvre du Pacte	43
4.3 Principes de fonctionnement de la CDMU	45
5. ANNEXES	47
5.1 Annexe I: Activités en cours et soutien des partenaires de développement	47
5.2 Annexe II: Piliers du pacte de l'énergie – mesures et indicateurs pour le 2024	49
6. REFERENCES	55
7. LISTE DES ACRONYMES	57



1

Déclaration d'engagement



1. Le Gouvernement de la République Gabonaise, sous le leadership du Président, Son Excellence Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA, s'engage à transformer en profondeur le secteur de l'énergie afin d'en faire un pilier de la souveraineté nationale, de la croissance économique et du développement humain. L'énergie doit devenir un levier de compétitivité et d'équité territoriale, au service du bien-être des citoyens, de la diversification de l'économie et de la transition écologique du Gabon.

Principes directeurs

Pour atteindre ces ambitions, le Gouvernement fonde sa politique énergétique sur les principes suivants :

- Souveraineté énergétique : valoriser pleinement les ressources nationales – hydroélectricité, gaz naturel et solaire – afin de réduire la dépendance aux importations de combustibles fossiles et garantir la sécurité d'approvisionnement du pays.
- Transition énergétique juste et pragmatique : substituer progressivement le diesel par le gaz naturel et les énergies renouvelables, tout en préservant la compétitivité industrielle et le pouvoir d'achat des ménages.
- Équité territoriale et inclusion sociale : assurer un accès universel et abordable à l'électricité et à la cuisson propre dans toutes les provinces, en particulier dans les zones rurales et enclavées.
- Efficacité et transparence : renforcer la gouvernance du secteur et la performance des entreprises publiques à travers la rigueur financière, la publication régulière des états audités et la responsabilisation des gestionnaires.
- Partenariat et attractivité : promouvoir une coopération constructive entre l'État, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers, en s'appuyant sur des cadres clairs, stables et compétitifs.
- Croissance verte et durabilité : inscrire chaque investissement dans une logique de développement bas-carbone et de préservation du patrimoine naturel du Gabon.

Objectifs stratégiques à l'horizon 2030

- Porter la capacité nationale installée à 1 100 MW, en privilégiant le développement des sources renouvelables et bas-carbone. Cette cible étant susceptible d'être ajustée à l'issue de la validation du Plan Directeur de Production–Transport–Distribution.
- Réduire la dépendance au diesel, en amorçant une transition vers un système de production hybride gaz–hydro.
- Assurer l'accès à l'électricité pour atteindre un taux supérieur à 95 % d'ici 2030, grâce à la connexion d'environ 87 500 nouveaux ménages (soit ~347 000 personnes), et à la régularisation des usagers non

comptabilisés. Cette estimation sera confirmée par le plan d'électrification géoréférencé actuellement en cours de validation.

- Étendre et fiabiliser les réseaux électriques, notamment par la mise en œuvre du Réseau de Transport National d'Électricité (RTNE) par la construction de 1000 km de lignes Haute Tension reliant les cinq zones aujourd'hui isolées.
- Accélérer l'accès à la cuisson propre, afin que près de 99 % des ménages utilisent des solutions modernes et non polluantes d'ici 2030.
- Renforcer la gouvernance et l'efficacité du secteur, en appliquant la Loi n° 012-2023 sur réglementation du secteur de l'électricité et en améliorant la viabilité financière des opérateurs publics.
- Mobiliser des investissements dans le secteur énergétique, estimés à ce stade à environ 4.2 milliards USD sur la période 2026–2030, dont une part significative attendue du secteur privé, ces estimations devant être confirmées à l'issue de la finalisation du Plan Directeur.

Ces objectifs traduisent la détermination du Gouvernement à bâtir un système énergétique autosuffisant, fiable et compétitif, au service de la prospérité du Gabon et de la réalisation des ambitions continentales de la Mission 300.

2. Pour atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2030, le Gouvernement de la République Gabonaise met en œuvre une politique énergétique fondée sur cinq piliers stratégiques, couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur production, transport, distribution, régulation et gouvernance.

Ces engagements traduisent la volonté du Chef de l'État de faire de l'énergie un instrument de souveraineté, de justice sociale et de transformation économique.

DEVELOPPER L'INFRASTRUCTURE DE PRODUCTION ET DU RESEAU A DES COUTS COMPETITIFS

Le Gouvernement s'engage à lancer une réforme institutionnelle du secteur de l'électricité afin de renforcer la cohérence, la transparence et l'efficacité de la gouvernance publique. Cette réforme, conduite dans le cadre fixé par la Loi n°012/2023 portant réglementation du secteur de l'électricité, visera à clarifier les rôles, les responsabilités et les mécanismes de coordination entre les entités placées sous la tutelle du ministère chargé de l'Énergie. Elle pourra inclure, le cas échéant, des mesures de réorganisation structurelle du secteur, y compris la rationalisation du périmètre des entités publiques, des ajustements institutionnels, ainsi que des opérations de



scission, de fusion ou de réallocation de fonctions, afin d'assurer une plus grande lisibilité, efficacité et cohérence de l'action publique. Elle aura pour but d'éviter les chevauchements de compétences, d'améliorer la complémentarité des interventions et de consolider la chaîne de décision publique. Le Gouvernement veillera à créer un environnement institutionnel plus rationnel et plus lisible, garantissant une mise en œuvre harmonisée des politiques énergétiques, une utilisation efficiente des ressources et une meilleure redevabilité des institutions. Un accent particulier sera mis sur la clarification des rôles respectifs entre l'État stratège, les opérateurs publics et le régulateur, afin d'éviter toute ambiguïté dans la chaîne de décision et de renforcer la redevabilité des acteurs. En parallèle, il renforcera les capacités de pilotage stratégique et de planification du MAUEE, afin d'assurer une supervision efficace du secteur et une articulation optimale entre la planification, la production, le transport, la distribution et la régulation. À cet effet, le Ministère en charge de l'Énergie sera renforcé dans son rôle de pilotage stratégique, de coordination interinstitutionnelle et de suivi de la mise en œuvre des réformes et des investissements, en cohérence avec les priorités fixées au plus haut niveau de l'État. Les discussions pendant l'Africa Energy Market Place (AEMP) ont également souligné que les défis de coordination entre les différentes institutions du secteur constituent un frein majeur à la mise en œuvre efficace des réformes et des projets, nécessitant un renforcement des mécanismes de pilotage et d'arbitrage. Le pilotage des réformes structurantes du secteur sera assuré à un niveau politique élevé, afin de garantir un arbitrage rapide des décisions critiques, une coordination efficace entre les différentes institutions concernées et un alignement constant avec les priorités nationales de développement.

Le Gouvernement veillera également à renforcer les capacités de pilotage stratégique et de planification du Ministère de l'Accès Universel à l'Eau et à l'Énergie (MAUEE), afin d'assurer une supervision plus efficace du secteur et une articulation optimale entre les fonctions de production, de transport, de distribution et de régulation.

Le Gouvernement Gabonais s'engage à renforcer la sécurité énergétique du pays et à améliorer la compétitivité de son économie à travers une planification intégrée du système électrique et une utilisation optimale des ressources nationales. À cet effet, il procédera à **l'actualisation du Plan Directeur de Production-Transport-Distribution de l'électricité**, qui constituera la pierre angulaire d'une planification cohérente et à moindre coût des investissements publics et privés. Cette approche permettra de programmer les nouvelles capacités en fonction des besoins réels, d'anticiper la demande industrielle et de réduire le coût moyen du kilowattheure. Les échanges pendant l'AEMP ont

également mis en évidence la nécessité de renforcer la crédibilité des projections de demande, afin de garantir une planification robuste des investissements et d'éviter les déséquilibres entre les capacités installées et les besoins réels du système.

Le Gouvernement entend développer un mix énergétique équilibré, fondé sur la valorisation des ressources hydroélectriques et du gaz naturel domestique, dans une logique de transition énergétique juste. Cette stratégie vise également à garantir la disponibilité d'une énergie compétitive pour les secteurs productifs, en particulier l'industrie, les mines et les infrastructures économiques, afin de soutenir la transformation locale et la création de valeur sur le territoire national. De nouvelles capacités de production à base de gaz à faible empreinte carbone et d'énergies renouvelables seront mises en service, tandis que les centrales existantes feront l'objet d'une réhabilitation et d'une modernisation afin d'en accroître le rendement et la disponibilité. Cette stratégie repose toutefois sur la disponibilité et la fiabilité de l'approvisionnement en gaz naturel. À ce titre, le Gouvernement veillera à accompagner le développement des capacités de production électrique par des investissements adéquats dans les infrastructures gazières (production, traitement, transport), ainsi que par la mise en place de mécanismes garantissant la sécurité d'approvisionnement des centrales électriques.

Afin d'opérationnaliser cette stratégie et de concentrer les efforts sur les investissements les plus structurants, le Gouvernement a identifié un portefeuille restreint de projets de production prioritaires à horizon 2030. Ces projets, à différents stades de maturité, sont essentiels pour assurer la sécurité d'approvisionnement du pays et répondre à la croissance de la demande.



TABEAU 1 : Projets de production prioritaires à horizon 2030 et principaux défis de mise en œuvre (source : DGE)

Projet	Capacité	Localisation	Niveau d'avancement	Prochaine étape
Kinguélé Aval	35 MW	Estuaire	~80%	Finalisation et mise en service
SESS	300 MW	Libreville / Port-Gentil / Lambaréné	~10%	Structuration et mobilisation des financements
ASKA	230 MW	Libreville / Port-Gentil	~70%	Finalisation des travaux
IPP Owendo	125 MW	Owendo	Phase contractuelle	Levée des conditions suspensives (décembre 2026)

Ce portefeuille met en évidence la nécessité d'une approche différenciée selon le niveau de maturité des projets, combinant la finalisation rapide des projets avancés et le renforcement de la préparation technique, contractuelle et financière des projets en développement. Il souligne également l'importance d'un suivi rapproché afin de lever les blocages identifiés et d'accélérer la mise en service des capacités critiques. Dans ce contexte, la coordination entre les secteurs du gaz et de l'électricité apparaît comme un enjeu structurant. À ce stade, il n'existe pas encore de mécanisme intégré et formalisé de coordination gaz-électricité au sens opérationnel et systémique. Toutefois, des formes de coordination existent et influencent concrètement la planification des projets, notamment à travers des projets intégrés gaz-to-power, des concertations ad hoc entre acteurs publics et privés, ainsi que des partenariats institutionnels.

Le Gouvernement mettra en place le Réseau de Transport National d'Électricité (RTNE), projet structurant destiné à interconnecter les cinq réseaux régionaux isolés (Grand Libreville, Est, Sud, Nord et Port-Gentil) pour créer un système national unifié, plus fiable, plus flexible et apte à soutenir la croissance industrielle du pays. Le RTNE permettra également d'intégrer plus efficacement les énergies renouvelables intermittentes et de préparer le Gabon à son interconnexion avec les pays voisins. Parallèlement, plusieurs projets prioritaires de renforcement du réseau national ont été identifiés, notamment le renforcement des lignes et postes Bongolo – Mouila et Bongolo – Tchibanga. Les études de faisabilité ont été réalisées pour ces projets, et la mobilisation des financements constitue la prochaine étape clé.

Le Gouvernement s'engage à garantir que tous les projets d'investissement soient exécutés dans le respect des principes de transparence, de concurrence et de performance, en veillant à la bonne gouvernance

des marchés publics et à l'optimisation des dépenses du secteur.

Le gouvernement Gabonais s'engage à réduire les coûts moyens de production et de distribution d'énergie par une meilleure planification, interopérabilité des réseaux, et la promotion des énergies nouvelles.

TIRER PARTI DES OPPORTUNITES OFFERTES PAR UNE INTEGRATION REGIONALE ACCRUE

Le Gouvernement Gabonaise considère l'intégration énergétique régionale comme un levier stratégique de souveraineté, de résilience et de compétitivité. Dans un contexte de transition énergétique mondiale, la coopération sous-régionale représente une opportunité unique pour optimiser les ressources, mutualiser les capacités de production et garantir la sécurité d'approvisionnement des populations et des industries. Les consultations pendant l'AEMP ont mis en évidence un consensus fort des parties prenantes sur le fait que le développement des infrastructures de transport constitue le principal goulot d'étranglement du secteur électrique gabonais, conditionnant à la fois la sécurité d'approvisionnement, l'intégration nationale et les perspectives d'échanges régionaux.

À ce titre, **le Gouvernement s'engage à accélérer l'intégration du Gabon au Pool Énergétique d'Afrique Centrale (CAPP)** et à œuvrer activement à la construction d'un marché régional de l'électricité fondé sur la solidarité, la transparence et la viabilité économique. Cette démarche s'inscrit dans la vision du Chef de l'État de renforcer le rôle du Gabon comme pôle de stabilité et d'excellence énergétique en Afrique centrale. Le Réseau de Transport National d'Électricité (RTNE) constituera la colonne vertébrale de cette intégration, en reliant d'abord les cinq réseaux nationaux isolés avant leur interconnexion progressive avec les pays voisins.



Le Gouvernement poursuivra ainsi la mise en œuvre complète de l'interconnexion avec la Guinée Équatoriale, dont la première phase est opérationnelle depuis 2025. Les lignes d'alimentation HTA desservant les villes de Bitam, Oyem et Médouneu, permettront d'alimenter les localités frontalières et de renforcer la continuité du service public de l'électricité dans le Nord du pays. Cette interconnexion permettra le transit d'une puissance de 10 MW.

Les priorités d'interconnexion à court terme incluent notamment les axes Ntoun – Cocobeach – Cogo et Mongomo – Oyem en haute tension, ainsi que des interconnexions complémentaires en moyenne tension telles que Mongomo – Assock Mezeng et Acurenem – Medouneu.

Dans un second temps, **le Gabon engagera la réalisation d'une interconnexion stratégique avec le Cameroun**, fondée sur la complémentarité saisonnière des régimes hydrologiques : la saison sèche au Gabon correspondant à la saison des pluies au Cameroun, et inversement. Cette alternance naturelle permettra d'équilibrer les échanges d'énergie hydroélectrique entre les deux pays, de réduire la dépendance à l'énergie thermique et de renforcer la sécurité énergétique sous-régionale.

Le Gouvernement soutiendra, en concertation avec ses partenaires, l'adoption d'une tarification harmonisée du transport régional (wheeling), conforme aux orientations du CAPP et aux meilleures pratiques internationales. Cette harmonisation visera à favoriser les échanges commerciaux d'électricité tout en assurant la récupération intégrale des coûts de réseau et la soutenabilité financière des opérateurs nationaux. Certaines questions structurantes, notamment relatives aux modalités de financement et au rôle potentiel du secteur privé dans le développement des infrastructures de transport, restent à préciser et feront l'objet d'analyses complémentaires dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte.

Le Gouvernement étudiera **également les modalités de participation du secteur privé** au développement, au financement et à l'exploitation de certaines infrastructures de transport, notamment à travers des modèles de partenariat public-privé. Les conditions et le périmètre de cette participation seront précisés dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte, en veillant à préserver la cohérence du système électrique national et les principes de service public

Le financement des infrastructures de transport a été identifié comme un défi majeur, nécessitant la mobilisation coordonnée de ressources publiques, de financements concessionnels et de mécanismes innovants pour attirer des capitaux privés.

Le Gouvernement s'engage à élaborer un cadre contractuel et institutionnel adapté aux échanges transfrontaliers d'électricité, en conformité avec les directives du CAPP, afin de faciliter la conclusion d'accords d'achat d'énergie (PPA) régionaux transparents et équilibrés.

Le Gouvernement s'engage à participer activement aux instances régionales de gouvernance du marché de l'électricité et contribuera au renforcement de la coopération entre les régulateurs et les gestionnaires de réseaux des pays membres. Des actions ciblées seront menées pour renforcer les capacités institutionnelles et techniques du MAUEE, de la Société de Patrimoine, de la SEEG et de l'ARSEE, afin de garantir une participation efficace du Gabon aux échanges transfrontaliers et à la formulation des règles du marché régional.

Le Gouvernement œuvrera enfin à aligner les futures interconnexions régionales sur les priorités de développement national : desserte des zones frontalières, électrification des pôles industriels et corridors économiques, et intégration des énergies renouvelables dans les échanges transfrontaliers.

À travers ces engagements, le Gabon entend consolider son positionnement comme acteur central du marché électrique d'Afrique centrale, capable de contribuer à la stabilité énergétique, à la compétitivité économique et à la transition bas-carbone de la sous-région.

ADOPTER LES SOLUTIONS ERD ET DE CUISSON PROPRE POUR UN ACCES ABORDABLE AU DERNIER KILOMETRE

Le Gouvernement de la République Gabonaise s'engage à porter le taux d'accès à l'électricité à plus de 95 % d'ici 2030, avec une trajectoire vers l'accès universel à plus long terme, pour garantir à chaque citoyen, quelle que soit sa localisation, un accès fiable, abordable et durable à l'énergie, tout en favorisant la création d'emplois locaux, la réduction des inégalités territoriales et la préservation des ressources naturelles.

Le Gouvernement s'engage à élaborer et à mettre en œuvre une Stratégie nationale d'électrification hors réseau, s'appuyant sur le potentiel des Énergies Renouvelables Décentralisées (ERD), en particulier le solaire et la biomasse. Cette stratégie définira les zones prioritaires d'intervention, les modèles techniques et économiques adaptés, et le rôle des collectivités territoriales dans la planification et la gestion des infrastructures locales.

Le Gouvernement privilégie un modèle mixte combinant investissements publics et participation du secteur privé pour le développement des solutions hors



réseau, notamment les mini-réseaux et les systèmes solaires individuels.

Le Gouvernement s'engage à assurer la coordination institutionnelle de la mise en œuvre de la stratégie d'électrification hors réseau, à travers le ministère en charge de l'Énergie, en collaboration avec les ministères sectoriels concernés et les collectivités territoriales. À cet effet, un cadre national de planification et de priorisation des projets d'électrification rurale sera établi, garantissant la cohérence entre les interventions publiques, les programmes des partenaires et les initiatives du secteur privé. Les mini-réseaux constituent une composante à part entière de la stratégie nationale d'électrification et seront déployés en complément du réseau national et des solutions individuelles.

Le Gouvernement s'engage à réaliser environ 30 centrales hybrides solaires PV/Diesel d'ici 2030 afin d'alimenter durablement les communes non raccordées au réseau national. Ces projets contribueront à la diversification du mix énergétique, à la réduction de l'utilisation du diesel et à la baisse du coût du service pour les ménages et les petites entreprises.

Le Gouvernement mettra en œuvre un programme de renforcement des capacités techniques au profit des acteurs publics et locaux, notamment le MAUEE, la Société d'Énergie et d'Eau du Gabon (SEEG), la Société de Patrimoine (SP), l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Eau et de l'Électricité (ARSEE) et les collectivités territoriales. Ce programme visera à assurer la maintenance, la supervision et la durabilité des infrastructures électriques décentralisées, tout en favorisant l'émergence de compétences locales dans la gestion et l'exploitation des mini-réseaux.

En matière de cuisson propre, le Gouvernement s'engage à réduire progressivement la dépendance aux bois-énergies et à porter la part des ménages utilisant des solutions modernes à près de 99% d'ici 2030. Cette transition reposera sur plusieurs leviers complémentaires :

- La promotion du gaz domestique à travers l'extension du réseau de distribution et la réduction des coûts logistiques ;
- Le déploiement de foyers améliorés et performants dans les zones rurales et périurbaines ;
- Le développement de la filière biogaz, particulièrement adaptée aux zones agricoles et aux établissements collectifs (écoles, hôpitaux, marchés) ;
- Et l'amélioration des infrastructures de transport et de stockage, pour garantir un approvisionnement régulier et équitable dans toutes les provinces.

La définition et la mise en œuvre de la stratégie nationale de cuisson propre relèvent conjointement du Ministère en charge de l'Énergie et du Ministère du Pétrole et du Gaz.

Le Gouvernement s'engage à garantir la qualité et la sécurité des équipements mis sur le marché à travers la mise en place d'un système national de certification et de normalisation des solutions solaires et de cuisson propre, assurant la conformité technique des produits, la qualification des opérateurs et la protection des consommateurs.

Le Gouvernement favorisera également la participation du secteur privé et des entrepreneurs locaux dans la distribution des équipements de cuisson propre et des solutions solaires domestiques, en appuyant la création de chaînes de valeur locales durables et inclusives. Le Gouvernement veillera également à promouvoir le contenu local dans la mise en œuvre des projets énergétiques, notamment à travers le développement de compétences nationales, le recours aux entreprises locales et le transfert de savoir-faire. Enfin, des actions de sensibilisation et de communication seront menées afin de promouvoir l'adoption des solutions modernes, de renforcer la demande et de soutenir le changement de comportement des ménages en faveur de l'efficacité énergétique et de la santé publique. Le développement de la filière GPL constitue un levier clé de cette transition, avec le renforcement des capacités de production, des infrastructures de stockage et des réseaux de distribution afin de sécuriser l'approvisionnement et réduire la dépendance aux importations.

Le taux d'accès à des solutions de cuisson propre est estimé à environ 90% en 2022, avec une utilisation du GPL élevée en milieu urbain et plus limitée dans les zones rurales. L'objectif est d'atteindre un accès quasi universel à l'horizon 2030.

Le Gouvernement s'engage à faire de l'inclusion sociale et de l'égalité de genre une priorité de cette transition énergétique, en favorisant l'autonomisation économique des femmes et des jeunes par la formation, l'emploi et l'entrepreneuriat dans les filières locales de l'énergie.

À travers ces engagements, le Gouvernement entend faire du Gabon un modèle d'accès universel durable, où les solutions décentralisées et les technologies propres deviennent des instruments de développement local, d'autonomisation économique et de transition écologique.

INCITER LA PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVE POUR MOBILISER DES RESSOURCES SUPPLEMENTAIRES



Le Gouvernement s'engage à appliquer intégralement la Loi n°012/2023 sur l'électricité et à faciliter l'adoption rapide de ses textes d'application, constituant une priorité nationale. La loi est applicable dès sa promulgation et sa publication au Journal officiel. Toutefois, certaines de ses dispositions nécessitent des textes d'application afin de préciser les modalités de mise en œuvre, de clarifier les responsabilités des acteurs publics et privés et de renforcer la sécurité juridique des investissements.

Dans le même esprit, le Gouvernement s'engage à harmoniser l'ensemble du cadre législatif et réglementaire du secteur de l'énergie, afin de lever les ambiguïtés entre les textes existants, d'assurer la cohérence entre les lois sectorielles (électricité, hydrocarbures, environnement, partenariats public-privé) et de garantir un environnement juridique stable, prévisible et conforme aux standards régionaux.

Le Gouvernement redéfinira le rôle et les capacités de l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Électricité et de l'Eau (ARSEE), afin d'en faire un régulateur pleinement autonome, impartial et crédible aux yeux des investisseurs. Des mesures seront prises pour garantir son indépendance administrative et financière, ainsi que pour le doter des moyens humains et techniques nécessaires à l'exercice de ses missions de régulation, de contrôle et d'arbitrage, conformément aux meilleures pratiques internationales.

Le Gouvernement s'engage à garantir la prévisibilité et la stabilité du cadre contractuel et fiscal applicable aux investissements énergétiques, en veillant à la transparence des règles et à la limitation des modifications unilatérales. Cet engagement vise à renforcer la confiance des investisseurs, à réduire les risques liés aux projets de long terme et à consolider l'attractivité du Gabon comme destination énergétique fiable.

Le Gouvernement mettra en place un guichet unique de l'investissement énergétique pour simplifier les procédures administratives, techniques et financières relatives aux licences, concessions et autorisations. La digitalisation des démarches et la standardisation des contrats visent à réduire les délais et à faciliter la mobilisation des capitaux privés. À ce jour, il n'existe pas encore de modèles standardisés de contrats d'achat d'électricité (PPA), les contrats étant négociés au cas par cas sur la base des modèles proposés par les opérateurs. L'élaboration de contrats types constituera donc une priorité pour réduire les délais de négociation et améliorer la bancabilité des projets.

Afin d'améliorer la bancabilité des projets, le Gouvernement coopérera avec les bailleurs de fonds et les institutions de garantie telles que la BAD et la Banque

mondiale, pour mettre en place des instruments de réduction des risques – garanties de paiement, facilités de change, subventions de viabilité et fonds de préparation de projets. Des mécanismes de sécurisation des paiements seront mis en place, incluant notamment le recours à des comptes séquestres ainsi que, le cas échéant, à des garanties souveraines partielles.

Une attention particulière sera accordée à la préparation d'un portefeuille de projets prioritaires, afin de réduire les délais de mise en œuvre et d'améliorer leur maturité avant mobilisation des financements. Ce portefeuille sera développé dans le cadre du Plan Directeur, mobilisant au total 4,169 milliards USD d'investissements publics et privés d'ici 2030. Dans ce cadre, le Gouvernement veillera à prioriser un nombre limité de projets structurants, afin de concentrer les efforts sur leur préparation, leur financement et leur mise en œuvre effective dans des délais compatibles avec les objectifs du Pacte. Cette démarche vise à consolider la confiance des investisseurs et à assurer la cohérence entre les priorités nationales et les partenariats internationaux. Elle sera complétée par la mise en place d'un guichet unique de l'investissement énergétique et par l'établissement d'un registre public des projets, afin d'améliorer la visibilité, la transparence et la structuration des opportunités d'investissement.

Le Gouvernement s'engage à renforcer la planification stratégique des investissements privés à travers la constitution d'un pipeline national de projets énergétiques bancables, couvrant la production, le transport, la distribution et les solutions décentralisées. Ce portefeuille, aligné sur le Plan Directeur de Production-Transport-Distribution et sur le Pacte Énergétique du Gabon, sera régulièrement mis à jour et partagé avec les partenaires techniques et financiers afin d'assurer la transparence et la cohérence des opportunités d'investissement. Le Gouvernement s'appuie sur des structures existantes de préparation de projets, notamment Gabon Power Compagny (GPC) et la Société de Patrimoine, pour accompagner la maturation des projets énergétiques.

Le Gouvernement s'engage à renforcer la transparence et la concertation dans les processus d'investissement énergétique. Les appels d'offres, contrats attribués et résultats d'évaluation feront l'objet de publications systématiques. Un registre public des projets énergétiques sera établi, recensant l'ensemble des projets publics et privés, leur statut et leur mode de financement. Le Gouvernement encouragera également un dialogue régulier entre l'État, le secteur privé, la société civile et les partenaires techniques et financiers, afin d'assurer une gouvernance participative et de garantir la prévisibilité des réformes.



GARANTIR DES SERVICES PUBLICS FINANCIEREMENT VIABLES QUI FOURNISSENT DES SERVICES FIABLES ET ABORDABLES

Le Gouvernement de la République Gabonaise reconnaît que la viabilité du secteur de l'électricité repose sur la solidité financière et la performance opérationnelle de ses opérateurs publics. L'assainissement et la modernisation de la gestion des entreprises du secteur constituent une priorité nationale pour garantir un service public fiable, durable et économiquement soutenable.

Dans cette perspective, **le Gouvernement s'engage à mettre en œuvre un plan de redressement global de la Société d'Énergie et d'Eau du Gabon (SEEG)**, afin de restaurer sa situation financière, renforcer sa capacité d'investissement et améliorer la qualité de service aux usagers. Ce plan comprendra :

- La mise en œuvre de réformes institutionnelles visant à clarifier les relations entre l'État, la Société de Patrimoine et l'opérateur, et, le cas échéant, à faire évoluer l'organisation du secteur afin d'assurer une meilleure allocation des responsabilités et une gouvernance plus efficace ;
- La restructuration de l'entreprise, incluant, le cas échéant, la scission des activités eau et électricité, afin de renforcer la lisibilité, la transparence et l'efficacité opérationnelle ;
- L'apurement progressif de la dette, en coordination avec l'État et la Société de Patrimoine ;
- La modernisation des systèmes de gestion commerciale et technique, visant à améliorer le recouvrement, la facturation et la maintenance ;
- La réduction des pertes techniques et commerciales, notamment à travers la réhabilitation des réseaux, le déploiement de compteurs intelligents et le renforcement de la lutte contre la fraude.

Un plan prioritaire de réduction des pertes commerciales et d'amélioration du recouvrement est en cours de mise en œuvre, incluant notamment un audit rigoureux des consommations, en particulier dans le secteur public, ainsi que le renforcement de la lutte contre la fraude.

Un programme de déploiement de compteurs intelligents est en cours, avec un objectif d'environ 56 000 unités à court terme, contribuant à améliorer la facturation, le recouvrement et la gestion du réseau.

Le Gouvernement s'engage à renforcer la gouvernance financière du secteur de l'énergie en systématisant la publication et la mise à jour des données financières et opérationnelles. Les opérateurs publics seront tenus de publier leurs états financiers audités, leurs indicateurs de

performance et leurs rapports d'activités, sous la supervision du ministère chargé de l'Énergie et de l'ARSEE. Cet engagement vise à renforcer la redevabilité, la traçabilité des flux financiers et la confiance des partenaires techniques et financiers. Cet effort s'inscrit dans une volonté plus large de renforcer la transparence du secteur et de garantir un suivi rigoureux de l'utilisation des ressources publiques et des financements mobilisés.

Le Gouvernement veillera à ce que la SEEG, la Société de Patrimoine et l'ensemble des entités sous tutelle du MAUEE adoptent une gouvernance conforme aux principes de transparence, de responsabilité et de performance. Les états financiers annuels audités de la SEEG et de la Société de Patrimoine seront publiés régulièrement, accompagnés d'indicateurs clés de performance (qualité du service, pertes, délais de raccordement, équilibre financier, etc.).

En parallèle, **le Gouvernement engagera une réforme tarifaire progressive et équitable**, visant à rapprocher les tarifs du coût réel du service tout en protégeant les ménages les plus vulnérables. Cette réforme sera conduite de manière graduelle et transparente, avec la mise en place d'un mécanisme de compensation tarifaire destiné à maintenir l'équilibre économique des opérateurs sans peser excessivement sur le budget de l'État. L'objectif est de garantir une trajectoire de soutenabilité financière tout en préservant l'accessibilité sociale du service. Cette réforme sera mise en œuvre de manière séquentielle, en tenant compte des progrès réalisés en matière de qualité de service, de recouvrement et de réduction des pertes.

Le Gouvernement s'engage à instaurer un cadre rigoureux de suivi et d'évaluation de la performance des entreprises publiques du secteur. Des audits périodiques, des évaluations d'efficacité opérationnelle et des contrôles de conformité seront mis en œuvre pour s'assurer du respect des objectifs de performance fixés par l'État. Ce dispositif sera coordonné par le MAUEE, en lien avec le ministère en charge des Finances et l'ARSEE, et visera à garantir une gestion responsable, efficiente et orientée vers les résultats. Pendant l'AEMP, les parties prenantes ont souligné l'urgence d'engager des actions concrètes à court terme afin de traduire les engagements du Pacte en résultats tangibles, notamment en matière de préparation des projets prioritaires, de mobilisation des financements et de mise en œuvre des réformes clés.

Enfin, **le Gouvernement s'engage à ce qu'une coordination renforcée entre les institutions publiques** du secteur (MAUEE, SEEG, Société de Patrimoine, CNEE et ARSEE) soit mise en place afin de rationaliser les processus décisionnels, éviter les chevauchements institutionnels et garantir une cohérence d'action sur toute la chaîne de valeur énergétique.



Par ces réformes, le Gouvernement entend bâtir un secteur public de l'électricité plus responsable, plus performant et plus transparent, capable de répondre durablement aux attentes des citoyens, de soutenir l'investissement privé et de contribuer à la stabilité macroéconomique du pays.

Le Gouvernement s'engage à mettre en place un cadre complet de suivi, d'évaluation et d'accélération de la mise en œuvre du Pacte (CDMU).

A la suite de la validation du présent Pacte national de l'Energie, un suivi rigoureux permettra de mesurer les avancées basées sur les engagements du Gouvernement Gabonais. Les indicateurs clés incluront, entre autres, le taux d'accès à l'électricité et à des solutions de cuisson propres, ainsi que la part des énergies renouvelables. Le ministère en charge de l'Énergie, en collaboration avec les parties prenantes, dirigera la collecte et l'analyse des données. Des retours réguliers permettront d'ajuster les politiques et objectifs pour garantir leur pertinence. Enfin, les efforts de suivi seront intégrés au budget national, assurant un alignement optimal avec les priorités énergétiques nationales et les engagements internationaux.

Les besoins de financement des secteurs public et privé d'ici à 2030 sont estimés en Millions US\$ comme suit¹:

Segments	Description	Financements à mobiliser		
		Public (MUSD)	Privé (MUSD)	Total (MUSD)
Production	Construction de centrales hydroélectriques et Thermique	101	1 445	1 546
	Solaire	18	-	18
	Hydroélectricité	83	1 445	1 528
	Thermique	-	-	-
Transport	Réseaux de transport	1 734	556	2 290
Distribution	Réseaux de distribution HTA/BT	250	-	250
Hors-réseau	Mini-réseaux solaires et SHS	70	7	77
Renforcement de capacités	Renforcement de capacités y compris Amélioration de la gouvernance sectorielle	6	-	6
TOTAL		2 161	2 008	4 169

¹ Il est également important de souligner que comme le gouvernement s'est engagé à élaborer et adopter un nouveau plan directeur de la production et du transport, ainsi qu'un

APPEL A PARTENARIAT

Le Gouvernement appelle les partenaires de développement, les philanthropes et le secteur privé à se manifester pour soutenir ses efforts de mobilisation des fonds nécessaires.

Le Gouvernement appelle les partenaires de développement, les fondations philanthropiques et le secteur privé à soutenir ses efforts pour mobiliser les fonds nécessaires, afin de permettre à la République Gabonaise d'engager une transformation énergétique ambitieuse et d'accélérer l'accès universel à une énergie abordable, fiable, inclusive, durable et propre. Cela contribuera à la création de milliers d'emplois et d'opportunités économiques pour toute la population. Ce Pacte jouera un rôle clé dans la croissance économique et le développement du pays, ainsi que dans celui de la région. Les besoins de financement pour atteindre les objectifs du Pacte s'élèvent à 4,169 milliards USD dont 2 milliards USD restent à financer par le secteur privé. Le tableau ci-dessous présente les besoins de financement par segment et source de financement (public/privé) sur la période 2026-2030.

nouveau plan d'électrification, les investissements, les priorités et les coûts pourraient faire l'objet de modifications et d'ajustements en fonction des résultats de ladite étude



Les besoins de financement identifiés dans le secteur électrique gabonais mettent en avant deux priorités : le développement maîtrisé de la production et le renforcement massif du transport. Dans la **production**, les investissements s'élèvent à **1,55 milliard USD**, dont 1,45 milliard USD provenant du secteur privé et concernent notamment les nouvelles centrales hydroélectriques : Booué (\$ 835 m), Sindara (\$305 m), Fé2 (\$154 m) et Impératrice (\$ 151 m). Ensemble, ces centrales hydroélectriques devraient ajouter plus de 600 MW supplémentaires, mais après 2030. Il sera toutefois essentiel de calibrer finement ces ajouts par rapport à la croissance réelle de la demande. Une amélioration de la prévision de la demande et de la planification énergétique sera essentielle pour éviter les risques de surinvestissement et optimiser l'allocation des ressources. Sans cela, une surcapacité pourrait apparaître, nécessitant soit d'attendre la mise en œuvre complète des interconnexions intérieures, soit d'orienter le pays vers un rôle d'exportateur net d'électricité dans la sous-région.

Le **transport** constitue le segment le plus déterminant, avec 2,29 milliards USD d'investissements, financés en grande partie par le secteur public. L'enveloppe 2026–2030 doit être comprise comme un apport initial critique pour mobiliser le 2,29 milliards, qui reste un programme d'investissement sectoriel plus large et continu, qui dépasse l'horizon 2030. Son développement permettra de relier les différents réseaux encore fragmentés, d'optimiser le mix de production, et de réduire les coûts du système électrique. Il créera également les conditions techniques pour intégrer davantage de renouvelables intermittents (notamment le solaire) si le Gouvernement souhaite, à l'avenir, accélérer sur ces technologies. Enfin, l'achèvement des interconnexions internes facilitera l'ouverture vers la CAPP, permettant d'exporter un éventuel excédent de production. En résumé, la stratégie d'investissement vise à sécuriser l'approvisionnement, soutenir la compétitivité économique du pays et positionner le Gabon comme un acteur énergétique mieux connecté et potentiellement exportateur.

Le réseau de distribution constitue le dernier maillon et le plus visible entre la capacité de production et le foyer gabonais. Il est pourtant le plus fragilisé : des infrastructures vieillissantes, des réseaux sous-dimensionnés et des pertes techniques atteignant 29 % font que l'électricité produite n'est pas toujours l'électricité livrée, et la crise énergétique que traverse le Grand Libreville se ressent avec le plus d'acuité à ce

niveau. Pour y répondre et poser les fondations d'un système de distribution moderne et résilient, le Gouvernement s'engage à investir 250 millions USD dans des investissements prioritaires portant sur la réhabilitation des réseaux HT/BT, le déploiement de compteurs intelligents et des interventions ciblées visant à réduire les pertes techniques et commerciales. Ces investissements sont indispensables non seulement pour tenir les engagements du Pacte en matière d'accès universel, mais aussi pour créer les conditions de recouvrement des coûts, de discipline de facturation et de fiabilité du réseau qui rendent la transformation globale du secteur durable et crédible aux yeux des investisseurs privés.



2

Objectifs et plan d'action du Pacte



Objectifs

L'analyse du processus d'électrification montre que l'accès universel à l'électricité à l'horizon 2030 cible une population d'environ 347 000 personnes d'ici 2030 — dont ~171 000 sans accès en 2025 et ~176 000 liées à la croissance démographique — ainsi que la régularisation de 500 000 usagers actuellement non comptabilisés, y compris les ménages dirigés par des femmes. La

répartition par mode d'accès et par type de raccordement est présentée respectivement dans le tableau ci-dessous ²:

Objectifs d'accès à l'électricité (%)	Réseau et Mini-réseaux		SHS		Total
	Existant (2023) ³	Prévu pour 2030	Existant	Prévu pour 2030	
Rural	53,6%	54%	-	7%	61%
Urbain	97,7%	99%	-	-	99%
National	92,7%	95%	-	0,1%	95%

Les taux d'accès de référence semblent relativement optimistes, en particulier dans les zones urbaines, car ils incluent les personnes vivant dans des logements non équipés de compteurs SEEG mais alimentés en électricité via le raccordement d'un voisin. On estime que le nombre de ces personnes pourrait atteindre 500 000 si aucune mesure n'est prise d'ici 2030. Grâce au programme « Un Gabonais, un compteur », le gouvernement s'est engagé à remédier à cette situation d'ici 2030.

	Objectifs d'accès à la cuisson propre (%)	
	Existant (2023) ⁴	Prévu pour 2030
Taux National	~90%	99%

² Une analyse géospatiale en cours financée par la Banque mondiale indique qu'environ 18,3 % des bâtiments ne présentent aucun signe d'électrification d'après l'éclairage nocturne détecté par satellite. On estime ainsi qu'environ 171 000 personnes n'ont pas accès à l'électricité en 2025. En intégrant la croissance démographique à l'horizon 2030, le total de personnes à connecter est d'environ 347 000. Cela est supérieur au taux national d'électrification de 94 % indiqué dans la base de données de suivi de l'ODD 7, qui repose principalement sur les données des enquêtes auprès des ménages et l'interpolation statistique pour les années sans enquête. Les différences peuvent refléter

des variations méthodologiques (par exemple, l'empreinte du bâtiment par rapport aux mesures axées sur les ménages, la couverture temporelle et les biais de détection urbain-rural) et justifier un rapprochement plus poussé avec les statistiques nationales.

³ Les données existantes sont issues du rapport du Troisième Enquête Démographique et de Santé au Gabon (EDSG-III) 2019–2021.

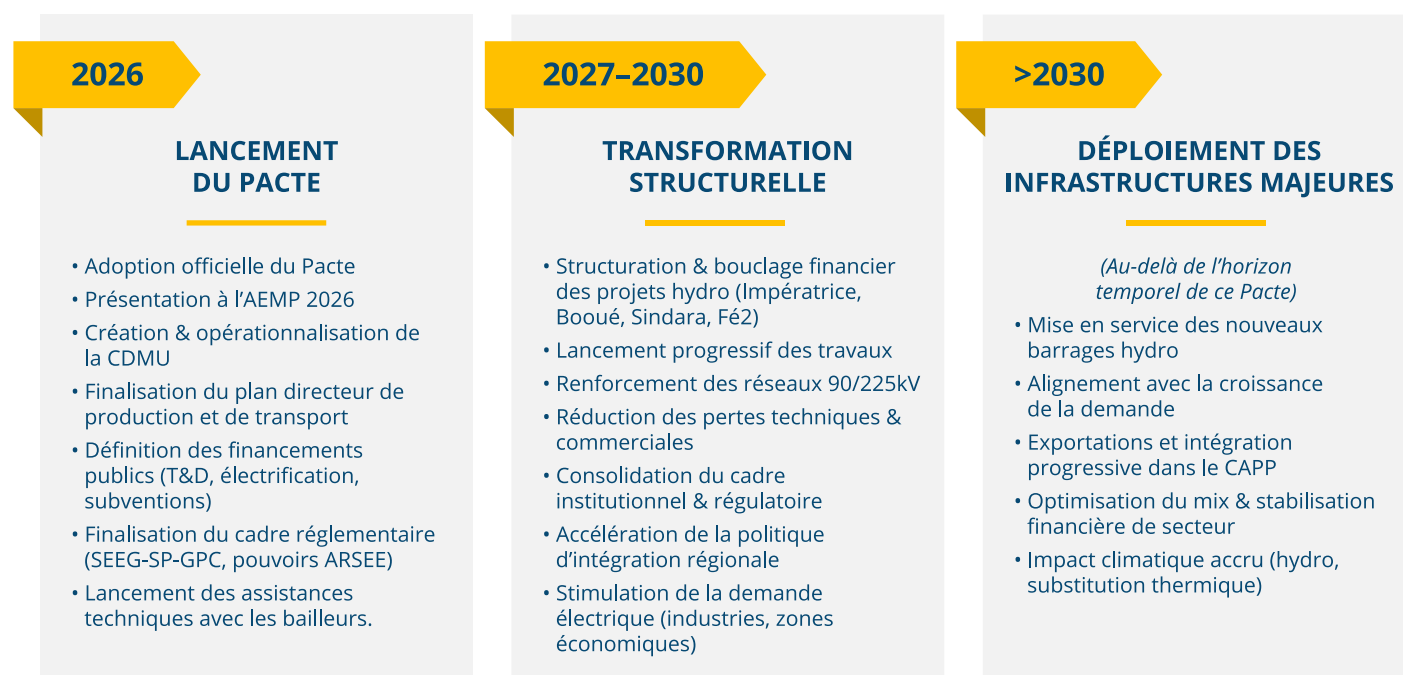
⁴ Les données existantes sont issues du rapport du Troisième Enquête Démographique et de Santé au Gabon (EDSG-III) 2019–2021.



	Part actuelle des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique	Objectif d'ici 2030
Maintenir la part des énergies renouvelables	47% de la puissance installée	~ 51% de la puissance installée ⁵
Augmenter le montant des capitaux privés mobilisés	~ 0,16 milliards USD ont été mobilisés pour 3 aménagements hydroélectriques en cours de construction.	2 milliards USD

Plan d'action du Pacte

La mise en œuvre du Pacte nécessitant une séquence claire et réaliste, les actions prioritaires sont structurées selon deux horizons correspondant à la durée du Compact (plus un aperçu pour le post-2030).



Le phasage ci-dessus présente la logique générale de séquençage du Pacte. Le tableau suivant décline ces étapes en actions prioritaires, structurées par domaine d'intervention et alignées sur les capacités institutionnelles et financières du pays.

⁵ La légère baisse apparente de la part des énergies renouvelables à l'horizon 2030 reflète principalement le phasage des investissements du Gouvernement, avec une montée en puissance prioritaire des capacités de production à partir du gaz naturel au cours de la période du Compact, tandis que le

développement de nouvelles capacités hydroélectriques est prévu majoritairement au-delà de 2030. Cette trajectoire est transitoire et n'affecte pas l'orientation de long terme vers un mix de production de plus en plus renouvelable.



Pilier	Indicateur	Données de référence (2024)	Année cible et détail des actions nécessaires pour atteindre l'objectif (y compris le calendrier)
I DEVELOPPER L'INFRASTRUCTURE DE PRODUCTION ET DU RESEAU A DES COUTS COMPETITIFS	Adoption de la planification intégrée du système électrique au moindre coût prenant en compte les coûts du cycle de vie et les ressources régionales et intégrant la demande émergente liée à la cuisson et à la mobilité électrique	A actualiser	L'actualisation du Plan Directeur Production-Transport-Distribution de l'énergie électrique à l'horizon 2045 fait partie des études à réaliser dans le cadre du projet PASBAP, approuvé par la Banque mondiale en février 2026. Budget estimé pour cette mission : 0,7 million USD. Date prévisionnelle de lancement des activités : janvier 2026 . Date prévisionnelle de livraison des études prévue pour septembre 2026 .
	Politique d'approvisionnement compétitive et mise en place d'un cadre réglementaire claire pour les investissements du secteur privé dans les énergies renouvelables	Oui	Loi N° 012/2023 du 18/08/2023 sur la réglementation du secteur de l'électricité constitue un cadre essentiel pour attirer les investissements. Calendrier de mise en œuvre : élaboration des textes d'application T2-T3 2026, adoption T4 2026. Actions clés : 1. Mise en place d'un groupe de travail interministériel ; 2. Rédaction et validation technique des projets de textes réglementaire 3. Consultations avec les parties prenantes 4. Adoption par le gouvernement et publication 5. Diffusion et accompagnement institutionnel pour assurer l'opérationnalisation effective et la sécurité juridique du secteur.
	Capacité installée totale (MW)	886 MW RIC Libreville 555 MW RIC Franceville 208 MW RIC Port Gentile 82 MW RIC Nord 22 MW Réseaux isolées 19	1 100 MW en 2030 (400 millions de USD) Actions clés : 1. Sortie du diesel et bascule hydro/gaz/solaire, avec contrats combustibles sécurisés. 2. Augmentation de la disponibilité du gaz naturel grâce à un nouveau gazoduc. 3. Achèvement des projets Owendo (220 + 120 MW) en 2028 . 4. Achèvement des projets mini-hydro (Kinguele Aval et Dibwangui) entre 2029 et 2030 et fiabilisation des ouvrages existants (maintenance, gestion hydrologique).
	Part des énergies renouvelables dans le mix	47%	51% en 2030 (et en hausse au cours des années suivantes) L'objectif est d'augmenter la part des sources renouvelables dans le mix énergétique, grâce aux nouveaux projets hydroélectriques (Kinguélé Aval, Booué, Ngoulmendjim, Dibwangui).



II TIRER PARTI DES OPPORTUNITES OFFERTES PAR UNE INTEGRATION REGIONALE ACCRUE	Longueur du réseau de transport (HTB)	800 km	1 000 km à l'horizon 2030. 790 millions de USD. Objectif d'interconnecter les quatre réseaux (réalisation de la dorsale RTNE) pour optimiser les centrales et accroître la fiabilité du service. Actions clés : 1. Renforcement HT et postes stratégiques pour évacuation/fiabilité (critère N-1 sur le RICL) en 2028. 2. Renforcement HT et postes stratégiques pour évacuation/fiabilité en 2030 de l'énergie issue des centrales hydroélectrique.
	Pertes commerciales et techniques totales	29 %	< 15⁶ % Actions clés : 1. Modernisation des infrastructures de transport et distribution du réseau de Libreville entre 2028 2. Digitalisation du suivi du réseau entre 2030.
	Nombre d'interconnexions électriques opérationnelles	0	1 opérationnelle en 2025 La mise en service en 2025 de la ligne Ebibeyin–Bitam avec la Guinée équatoriale marque la première interconnexion effective, permettant des importations ciblées pour sécuriser l'alimentation du nord du pays. Actions clés : 1. Réaliser les études et rechercher les financements Cogo-Cocobeach-Libreville en 2026 2. Rechercher les financements pour le projet INTGACO Gabon–Congo (Moanda–Franceville / Okoyo–Ndjambala) en 2027. 3. Rechercher les financements de la ligne Mongomo–Oyem-Makokou en 2027 4. Réaliser les études d'exécution pour Acurenam–Medouneu en 2027. 5. Réaliser les études et rechercher les financements de la ligne Tchibanga–Pointe Noire au Congo en 2027 6. Engager la coopération diplomatique et technique pour le triangle Cameroun–Gabon–Guinée équatoriale
	Longueur du RNTN interconnectée (km)	0	350 km en 2030 (approx. 300 millions de USD) Le RTNE constituera la dorsale électrique permettant l'évacuation des surplus de production et l'accès à l'énergie renouvelable à coût réduit. Calendrier : études et financement 2026-2027, construction progressive 2028-2030. Actions clés : 1. Finaliser le plan en 2026 ; 2. Mobiliser les financements publics et privés en 2027 3. Lancement de travaux en 2028 ; 4. Opérationnalisations des postes pour les centrales hydroélectriques.

⁶ Plan Directeur Production et Transport.



III ADOPTER LES SOLUTIONS ERD ET DE CUISSON PROPRE POUR UN ACCES FINAL ABORDABLE	Programme de suivi et d'évaluation adopté pour suivre le cadre multiniveau pour l'accès à l'électricité et à une cuisson propre	Non	Adoption de KPI entre 2026. Calendrier : conception du dispositif, mise en œuvre et opérationnalisation en 2026. Actions clés : 1. Harmoniser les indicateurs collectés par la SEEG, la société de patrimoine et les distributeurs de gaz ; 2. Définir les méthodologies et outils de suivi-évaluation ; 3. Créer un programme national de suivi et d'évaluation rattaché au Pacte national de l'énergie ; 4. Publier des rapports réguliers pour orienter la planification énergétique.
	Taux d'accès à l'électricité en milieu rural	53.6 %	61 % d'ici 2030 Actions clés : 1. Cartographie fine + plan directeur least-cost ; cadrage subventions (RBF/VGF) ; note juridique de révision des rôles en 2026. 2. Finalisation des outils de planification géospatiale, actuellement appuyés par la Banque mondiale, pour orienter l'électrification au moindre coût, en particulier dans les zones rurales en 2026. 3. Cadre institutionnel et financier : opérationnaliser le Fonds FATE et promouvoir des PPP locaux intégrant les indicateurs genre et jeunesse en 2027 et créer un guichet unique pour les licences ERD en 2027. 4. Sensibilisation et innovation sociale : campagnes sur la santé et la productivité ; micro-crédits pour équipements solaires à opérationnaliser en 2027. 5. Electrification décentralisée : déployer progressivement des solutions ERD (mini-réseaux et SHS) ciblant prioritairement les localités rurales les plus accessibles et économiquement viables d'ici 2030 : • En 2028 première fenêtre d'appels (mini-réseaux/SHS) + lots MV/LV "proche réseau" ; montée en puissance FATE ; • déploiement itératif (3-4 vagues), avec ajustements annuels selon M&E. 6. Renforcement des réseaux ruraux : étendre 500 km de lignes MT/BT autour des pôles agricoles ; intégrer des micro-postes solaires communautaires en 2030.
	Taux d'accès à la cuisson propre	91.4 %	99 % entre 2030 Actions clés : 1. Élaborer et adopter un cadre d'orientation ou une stratégie nationale de cuisson propre, précisant les rôles institutionnels définissant la filière, les activités, les priorités d'investissement, les mécanismes de soutien aux ménages et les modalités de suivi-évaluation en 2026. 2. Sensibilisation et innovation sociale : campagnes d'information sur les bénéfices sanitaires, labellisation « Foyer propre », et micro-financement pour ménages et PME locales en 2026. 3. Généraliser l'usage du GPL et lancer des programmes pilotes biogaz/électricité. 4. Renforcement des capacités locales : former des artisans-réparateurs et techniciens du GPL en 2027.



5. Cadre incitatif et fiscal : accorder exonérations et primes pour importateurs d'équipements certifiés **en 2027**.

IV INCITER LA PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVE POUR MOBILISER DES RESSOURCES SUPPLEMENTAIRES	Approbation réglementaire des mini-réseaux dirigés par le secteur privé (y compris les réglementations tarifaires, la délivrance de licences, les tarifs et l'arrivée/intégration au réseau)	Non	Les réglementations sont en voie d'être stabilisées et le processus spécifique d'approbation réglementaire des mini-réseaux doit être élaboré courant 2026 pour faciliter la participation des acteurs privés.
	Investissements privés cumulés (USD)	400 millions USD ⁷	2 milliards USD supplémentaires. Calendrier : réformes juridiques et institutionnelles 2026-2027, déploiement des mécanismes de financement et des PPP 2026-2030. Actions clés : 1. 2026 (T2-T3) – finaliser et adopter les textes d'application de la Loi 12/2023 pour clarifier les responsabilités et les droits des investisseurs. 2. 2026 (T4) – créer une cellule PPP Énergie au sein du ministère pour identifier et structurer les projets bancables. 3. 2027 – lancer un cadre de garanties publiques et de partage de risques (garanties de paiement, fonds de viabilité, lettres de confort). 4. 2027-2028 – organiser des appels à projets pour mini-réseaux, production IPP et infrastructures de transport ; signature des premiers contrats PPP. 5. 2028-2030 – évaluer les performances et renforcer le cadre réglementaire selon les retours d'expérience du secteur privé.
	Soutien financier aux ERD du secteur privé et aux opérateurs de cuisson propre pour rendre les ERD abordables et viables	Non	Un appui de l'état aux ménages pour les frais de raccordement, en hors réseau, permettrait d'inclure les populations les plus vulnérables dans les programmes d'accès à l'électricité. Ce soutien sera mis en œuvre lors de la phase de réalisation des branchements. Les frais de consommation d'énergie des personnes économiquement faibles seront pris en charge par l'état en respectant les mêmes dispositions que celles liées à la concession avec la SEEG.
V GARANTIR DES SOCIÉTÉS PUBLIQUES FINANCIÈREMENT VIALES QUI FOURNISSENT DES SERVICES FIABLES ET ABORDABLES	Publication des états financiers annuels audités des services publics	Non	Oui en 2026 . Les états financiers annuels de la SEEG pour l'exercice précédent n'ont pas été certifiés. Une nouvelle équipe dirigeante a été nommée à la tête de la SEEG et installée au début du mois de juin 2025, mettant ainsi fin à l'administration provisoire. Le gouvernement gabonais a donné des instructions afin que les écarts constatés soient corrigés pour l'exercice 2025.

⁷ Part des investisseurs privés dans les projets de Dibwangui, Kinguele Aval, Mayumba, Ngoulmendjim, Owendo (environ \$250 millions) plus estimation des investissements d'Aggreko et Karpowership (environ \$150 millions) sources.



Les services publics parviennent à recouvrer au moins 80% leurs coûts d'exploitation

Non

80% **avant le 2030**

Calendrier : restructuration et assainissement 2026–2027, transition énergétique et recouvrement des coûts 2027–2028, consolidation 2028–2030.

Actions clés :

1. **2026** – finaliser le processus de scission des activités eau et électricité de la SEEG et adopter le plan de restructuration (gouvernance, gestion des pertes, dette).
 2. **2026** – lancer la réorganisation opérationnelle (modernisation du réseau, réduction des pertes techniques et commerciales).
 3. **2026** – mettre en œuvre un plan de recapitalisation et un cadre d'investissement mixte (public/privé) pour renforcer la capacité de production et de distribution.
 4. **2026** - établir un diagnostic partagé sur la structure tarifaire, y compris les effets du gel des tarifs depuis 2018, et définir les modalités d'une reprise progressive des ajustements tarifaires, avec des mécanismes ciblés de protection des ménages vulnérables
 5. **2027–2028** – prioriser la conversion progressive des centrales fuel vers le gaz pour réduire les coûts d'exploitation et atteindre un taux de recouvrement de 100 %.
 6. **2028–2030** – consolider la durabilité financière de la SEEG et renforcer la participation du secteur privé dans la production et la distribution.
-



3

Aperçu du secteur et défis



Aperçu du Secteur de l'Énergie

Le Gabon compte plus de **2,5 millions d'habitants** avec un **taux de croissance situé entre 2.5 et 2.8%**, il connaît un taux d'urbanisation supérieur à **87%**. Son produit intérieur brut (PIB) s'établit à environ **21 milliards USD** en 2023, pour une **croissance réelle de 2.8%** portée principalement par les exportations d'hydrocarbures et de minerais, qui représentent plus de la moitié des recettes publiques. Cette forte dépendance rend l'économie gabonaise vulnérable aux fluctuations des prix internationaux des matières premières.

La fluctuation des recettes issues des matières premières a mis en évidence la nécessité de diversifier l'économie et d'améliorer la gestion des finances publiques. Dans cette perspective, le Gabon s'est engagé dans des réformes visant au renforcement de la transformation locale de ses ressources naturelles. Ces objectifs ambitieux ne pourront être atteints qu'à travers une amélioration significative de la chaîne de valeur énergétique, condition essentielle à la compétitivité et à la résilience du pays.

À cet égard, le secteur électrique reste confronté à des défis persistants, notamment en matière de qualité de service, de pertes techniques et commerciales, ainsi que de performance financière des opérateurs, qui limitent sa capacité à accompagner efficacement les ambitions de transformation économique du pays.

Situé au cœur du bassin du Congo, le Gabon dispose d'un important potentiel en ressources naturelles et énergétiques. Sur le plan régional, il constitue un véritable couloir de transport et d'échanges d'énergie, notamment à travers les projets d'interconnexion de l'Afrique centrale. Ce positionnement stratégique s'accompagne toutefois de défis environnementaux majeurs, que le pays doit relever dans le cadre de ses engagements internationaux relatifs au climat et à la préservation des écosystèmes. Le potentiel hydroélectrique national, estimé entre 5 000 et 6 000 MW, offre des perspectives prometteuses pour un développement fondé sur les énergies renouvelables et une transition énergétique durable.

Structure institutionnelle du secteur et état actuel de la participation des privés

Le ministère de l'Accès Universel à l'Eau et à l'Energie (**MAUEE**) assure la tutelle technique du secteur. L'Autorité de régulation du secteur de l'eau potable et de l'énergie électrique (**ARSEE**), veille à la transparence, à la régulation tarifaire et à la protection des consommateurs. Trois

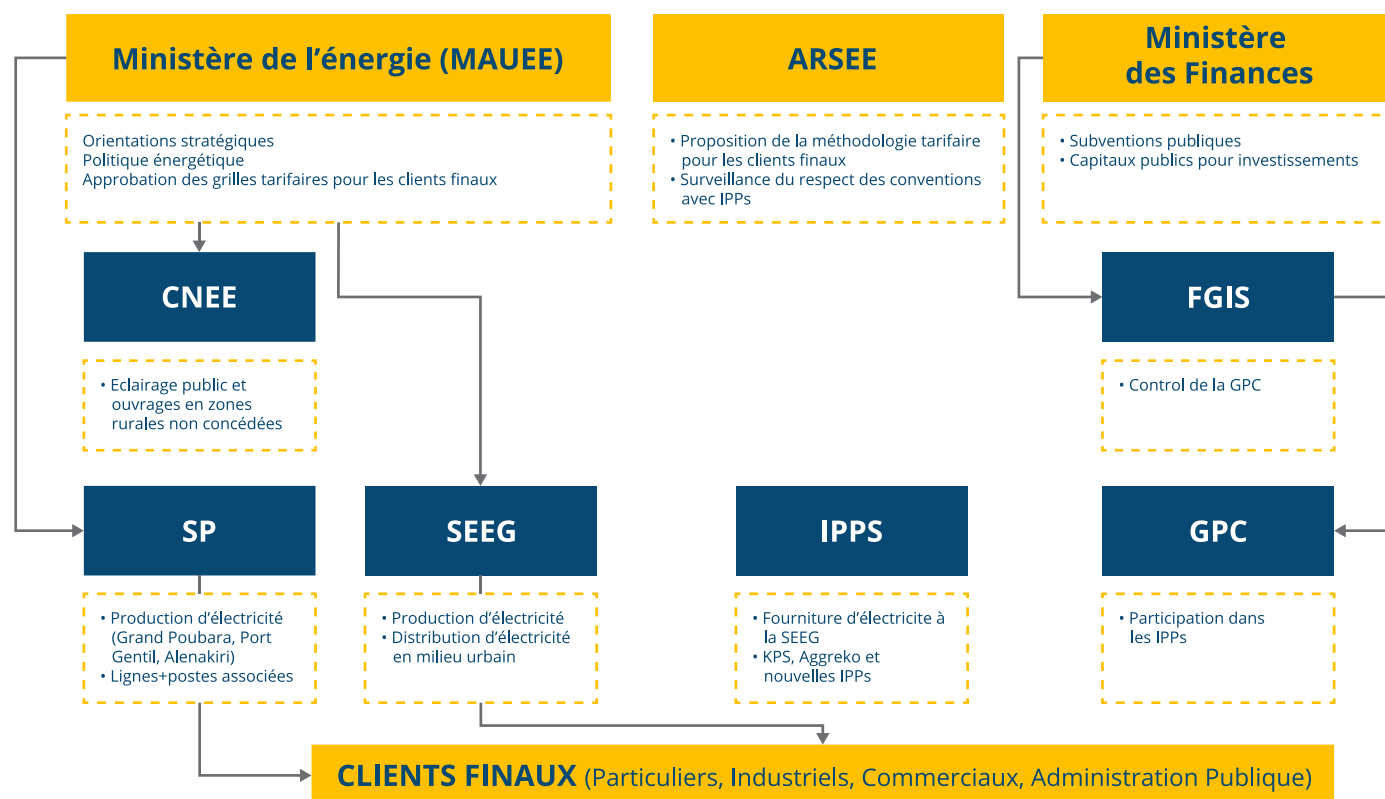
sociétés à capitaux publics sont sous la tutelle technique du MAUEE : la Société de Patrimoine, la SEEG et le CNEE.

La Société de Patrimoine (SP) est l'instrument de mise en œuvre de la politique d'exploitation et de conservation de l'ensemble des équipements en matière d'énergie électrique, des ressources hydrauliques et d'assainissement en République Gabonaise. Elle est chargée de la production, du transport, de la distribution, de l'énergie électrique, de l'eau potable et de l'assainissement. Elle a également pour missions d'assister le Gouvernement dans l'identification des besoins de création, de développement des réseaux de distribution d'eau potable et d'énergie électrique à faible taux d'émission de gaz à effet de serre. A ce titre, elle est notamment chargée :

- D'exploiter l'ensemble des unités de production d'énergie électrique, telles que les barrages hydroélectriques, les centrales thermiques, les centrales solaires photovoltaïques appartenant à l'Etat ;
- D'exploiter les lignes de transport d'énergie électrique à travers l'ensemble du territoire national ;
- D'exploiter les unités de production d'eau potable appartenant à l'Etat, ainsi que de la distribution de cette ressource vers les points de consommation finale ;
- D'exploiter les installations et équipements d'assainissement et de traitement des eaux usées créés ou mis en place par l'Etat ;
- D'apprécier les conditions de mise en concession de l'exploitation de certaines unités de production d'énergie électrique ou d'eau potable. Dans ce cadre, elle en détermine le cahier de charges type, validé par le Ministre chargé de l'Energie et des Ressources Hydrauliques ;
- De racheter et de redistribuer l'énergie électrique produite par les opérateurs privés, après approbation du Ministre chargé de l'Energie et des Ressources Hydrauliques ;
- D'assurer la fonction de conseil du Gouvernement dans le domaine de la création, la mise en exploitation, la reconversion ou la suppression des unités de production d'énergie électrique ou d'eau potable sur l'ensemble du territoire.
- D'assister les délégations gouvernementales aux rencontres internationales sur des questions d'énergie et de ressources hydrauliques auxquelles le Gabon est convié.



FIGURE 1 : Schéma des acteurs institutionnels du secteur de l'énergie⁸



La Société d'Énergie et d'Eau du Gabon (SEEG) est le Concessionnaire de la Convention de concession du service public de la production, de transport et de la distribution de l'Energie Electrique et de l'Eau Potable en République Gabonaise. Cette convention de concession signée en début 2022 à une durée de 20 ans. Les missions de la SEEG, dans le périmètre de concession, couvrent :

- La production, le transport, la distribution de l'énergie électrique et de l'eau potable ;
- La maintenance et l'entretien de l'ensemble des ouvrages et installations de production, de transport et de distribution électrique et d'eau potable ;
- L'extension et le renforcement des réseaux de distribution ;
- La réalisation des branchements ;
- La relève des compteurs, la facturation et la gestion commerciale de la clientèle ;
- Le rachat de l'énergie produite par les opérateurs privés, directement ou par l'intermédiaire de la Société de Patrimoine ;

- Le contrôle de la qualité, de la sécurité et de la continuité de la fourniture de l'énergie et de l'eau potable ;
- La transmission régulière à l'autorité concédante et à l'Autorité de Régulation du Secteur de l'Électricité (ARSEE) des informations et rapports requis sur l'exploitation et la performance du service.

Le Conseil National de l'Eau et de l'Electricité (CNEE) assure l'exécution du service public lié à la gestion des réseaux d'eau (hydraulique rurale) et d'éclairage public.

La Gabon Power Company (GPC), filiale du Fonds gabonais d'investissements stratégiques (FGIS), co-développe des projets de production indépendante d'électricité (IPP) et de partenariats public-privé (PPP) en collaboration avec des investisseurs privés, et bénéficie de l'appui des partenaires techniques et financiers. Ce partenariat inclut notamment MERIDIAM, ERANOVE et PERENCO.

⁸ Note : Il convient aussi de mentionner la SETEG qui intervient dans la réalisation des travaux de construction des réseaux de distribution d'eau et d'électricité, notamment en moyenne et basse tension (HTA/BT).



La description des rôles ci-dessus montre bien une interférence dans les missions et contribue à alourdir le dispositif institutionnel. Le gouvernement Gabonais a pris la mesure de la situation et vient de présenter une nouvelle architecture institutionnelle qui sera prise en compte dans les réformes en cours. Le point marquant de cette réforme au niveau institutionnel c'est la réforme de la SEEG, Le renforcement de l'ARSEE -autonomie financière et pouvoirs étendus. Cette réforme prévoit également la fusion de la SP et de GPC.

Ces évolutions visent à améliorer la lisibilité du secteur, renforcer la gouvernance et créer un cadre plus propice à la mobilisation des investissements, notamment privés.

État actuel et défis

Le secteur de l'énergie au Gabon se trouve à un tournant stratégique. Le Gouvernement a engagé une transformation ambitieuse visant à éliminer progressivement le fioul lourd, à valoriser les ressources gazières nationales et à relancer le potentiel hydroélectrique du pays. L'objectif est de bâtir un mix énergétique "gris-bleu", combinant gaz et hydroélectricité, capable d'assurer une alimentation fiable, compétitive et durable pour l'économie gabonaise. À moyen terme, cette stratégie vise à créer un système électrique équilibré et excédentaire, apte à s'intégrer pleinement au marché régional du Central African Power Pool (CAPP). Toutefois, la crédibilité de cette trajectoire dépendra de la capacité à accélérer la mise en œuvre effective des projets structurants et à sécuriser les conditions techniques et financières nécessaires à leur réalisation.

Cette transition s'appuie sur plusieurs réformes déjà en cours : modernisation du cadre légal avec la loi n°012/2023 sur le secteur de l'électricité, relance des investissements publics et privés dans la production et le transport, et structuration de nouveaux instruments pour favoriser l'accès hors réseau et la cuisson propre. Le défi majeur réside désormais dans la rationalisation de l'architecture institutionnelle et la connexion progressive des réseaux isolés en un système national intégré. Le présent chapitre examine ces enjeux à travers les cinq piliers du Pacte national de l'énergie, en détaillant pour chacun l'état des lieux, les défis prioritaires et les évolutions prévues pour concrétiser la vision d'un **Gabon autosuffisant et producteur d'énergie fiable et à bon marché**.

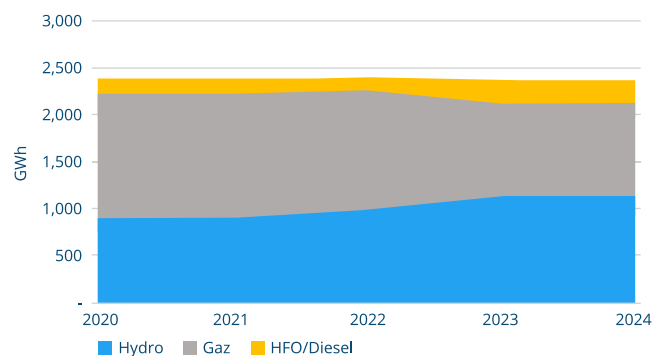
PILIER I

DEVELOPPER L'INFRASTRUCTURE DE PRODUCTION ET DU RESEAU A DES COUTS COMPETITIFS

Aperçu de la capacité de production et de l'état des infrastructures de transport et de distribution

Le parc de production électrique du Gabon repose sur un mix dominé par l'hydroélectricité, les centrales thermiques à gaz et les centrales thermiques au fioul. En 2024, la capacité installée totale était estimée à environ 886 MW (hors autoproduction), dont près de 41,6 % d'origine hydroélectrique, 1,4% d'origine solaire PV, 44,9 % d'origine thermique à gaz et le reste assuré par des centrales thermiques fonctionnant au diesel/fuel. La production est concentrée dans les zones proches du Grand Libreville, Port-Gentil, Franceville et Moanda, où les besoins en énergie sont les plus élevés. Toutefois, ces chiffres de capacité installée masquent un écart important avec la capacité effectivement disponible, en raison d'indisponibilités techniques, de contraintes d'approvisionnement en combustible et de limitations opérationnelles, ce qui affecte directement la sécurité d'approvisionnement.

FIGURE 2 : Mix énergétique du Gabon, tous réseaux confondus



La consommation électrique nationale s'est élevée autour de 2 400 GWh/an en 2024, soit une consommation moyenne par habitant de 1 037 kWh/an, supérieure à la moyenne africaine, qui s'établit plutôt à 180 kWh/an, selon la BAD⁹. Comme le montre le graphique de la figure 2, la consommation nationale d'électricité est restée stable entre 2020 et 2024, reflétant une reprise post-COVID plus lente que dans d'autres pays du continent. On note également une contraction temporaire de la production

⁹ <https://www.afdb.org/en/the-high-5/light-up-and-power-africa-%E2%80%93-a-new-deal-on-energy-for-africa>



de gaz, qui sera toutefois largement compensée à partir de la fin de 2025 par la mise en service de la centrale à gaz temporaire de Karpowership.

Le Grand Libreville connaît des déficits énergétiques depuis plusieurs années.

Ce déficit s’est progressivement accentué et a été régulièrement comblé par des contrats temporaires de production conclus avec l’entreprise Aggreko, exploitant des centrales thermiques conteneurisées. Cette situation reflète un déséquilibre structurel entre la croissance de la demande dans la zone du Grand Libreville et le rythme de développement des capacités de production et des infrastructures associées.

La situation s’est aggravée à la suite d’avaries survenues dans plusieurs centrales électriques exploitées par la SEEG et la Société de patrimoine : en 2025, seulement 148 MW étaient opérationnels sur une capacité installée de 300 MW. Dans le cadre de la résorption de ce déficit, le Gouvernement gabonais a donc misé sur la production thermique au gaz à travers des contrats de production conclus avec les sociétés Aggreko et Karpowership, qui fournissent respectivement 40 MW et 100 MW. Les deux producteurs ont en réalité une capacité installée de 100 MW et 150 MW, mais les contraintes d’approvisionnement en gaz limitent la capacité disponible de génération. Cependant, à ce jour, la situation reste délicate sur le réseau isolé de Libreville, où l’écart entre la production et la demande reste limité, voire nul, en raison de l’indisponibilité partielle de certains groupes (Tchimbele hydro et Alenakiri thermique).

À l’inverse, Franceville (Poubara) dispose d’une capacité très supérieure à la demande actuelle, signe d’un potentiel excédentaire important mais non valorisable tant que les réseaux ne sont pas interconnectés.

Port-Gentil se trouve dans une situation délicate, où la capacité disponible couvre la demande mais avec une marge presque nul. Enfin, les réseaux du RIC Nord et de la Vallée de la Louetsi restent de très petite taille, avec une faible demande et des capacités limitées, reflétant le caractère localisé et peu structuré de ces systèmes. L’ensemble confirme l’urgence de relier les réseaux isolés afin de mutualiser les surplus, réduire les coûts et sécuriser l’approvisionnement au niveau national.

Le réseau de transport d’énergie électrique du pays a un linéaire d’environ 800 Km y compris liaisons souterraines HTB et reste très localisé dans 5 régions. La ligne 90 KV du RIC Nord reste hors service dans l’attente de la construction de l’aménagement hydroélectrique de Fé2.

Les infrastructures de transmission et de distribution demeurent inégales et fragmentées. Le pays ne dispose pas encore d’un Réseau de transport national d’électricité (RTNE) interconnectant les différents pôles régionaux (nord, Estuaire, sud, Est et Port Gentil). Cette absence de maillage limite la mutualisation de la production, augmente les coûts d’exploitation et fragilise la fiabilité du service. Le RIC de Libreville, en particulier, connaît un déficit énergétique causé par les retards dans la réalisation des projets structurants planifiés dans le schéma directeur production, transport et distribution.

FIGURE 3 : Demande de pointe vs capacité disponible en chaque réseau isolé du Gabon

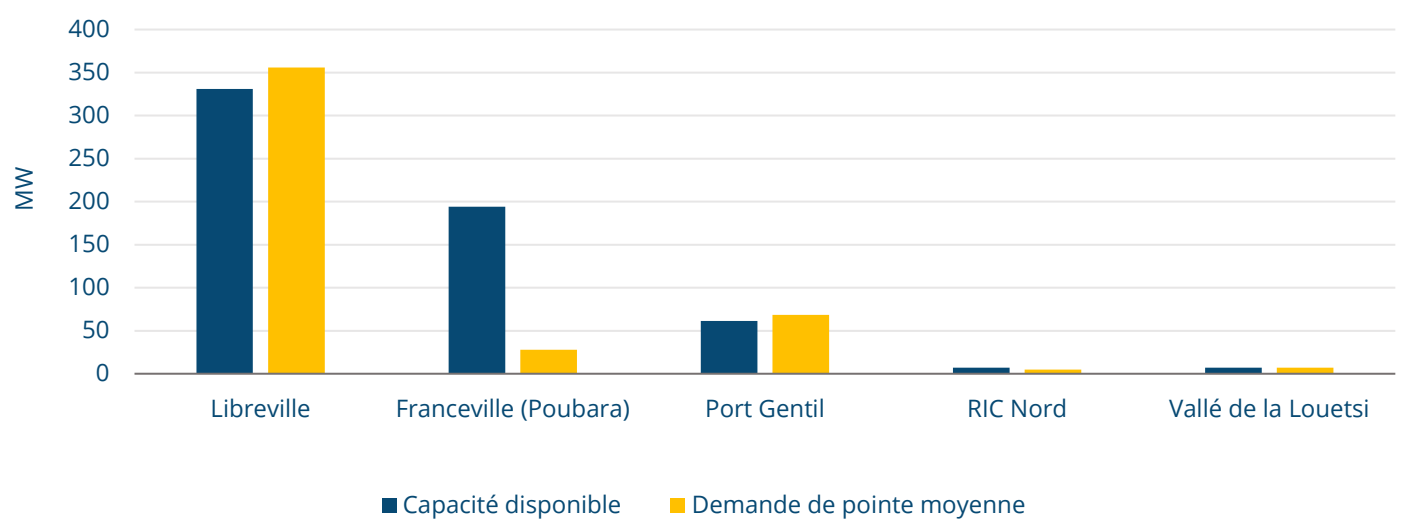
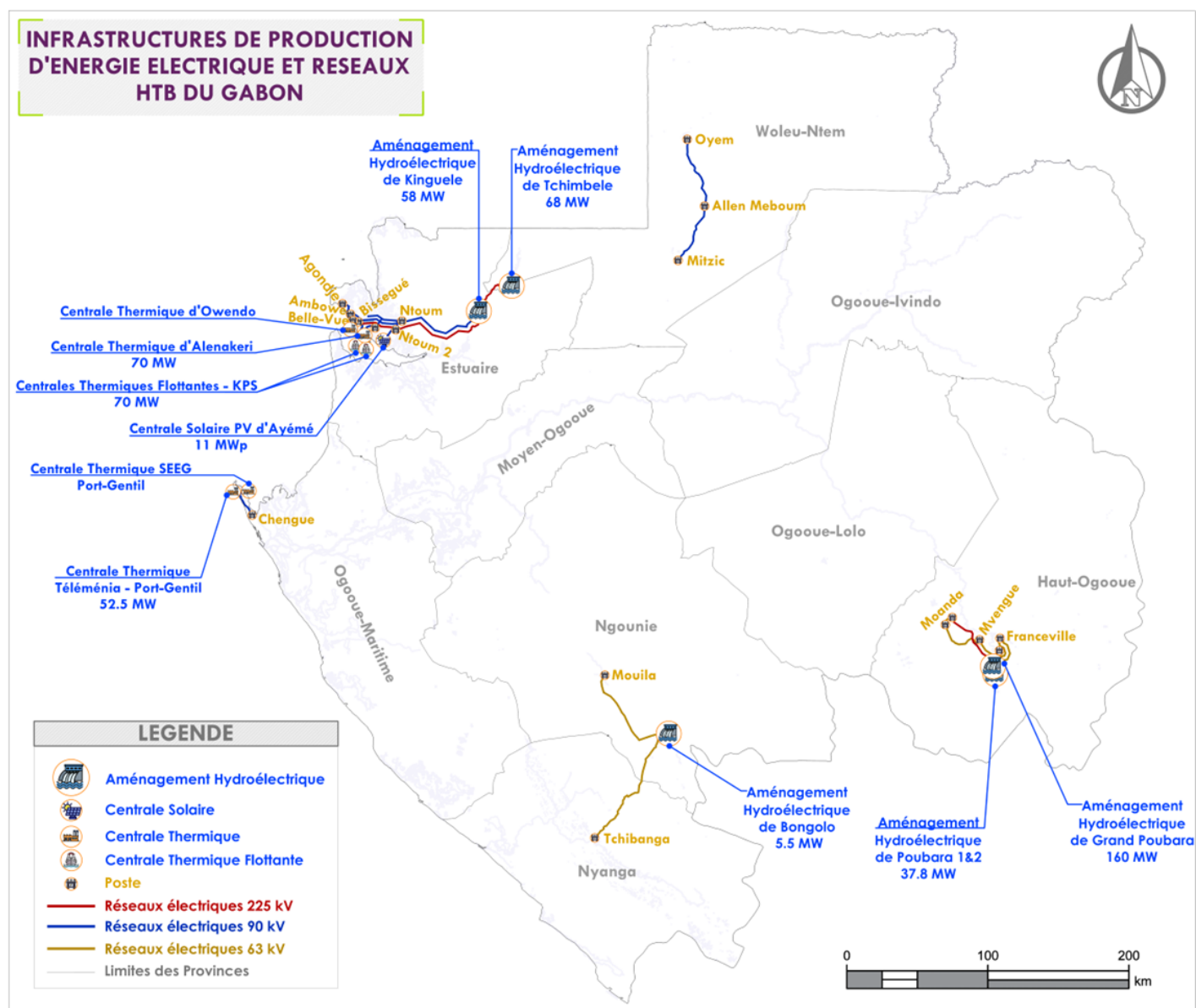


FIGURE 4 : Réseau électrique du Gabon



État de la politique d'achat d'énergies renouvelables

Le cadre réglementaire gabonais, renforcé par la Loi n°012/2023 sur l'organisation du secteur de l'électricité, ouvre la voie à la production indépendante et à l'achat d'électricité issue des énergies renouvelables via des contrats de type Power Purchase Agreement (PPA). La Gabon Power Company, en partenariat avec des investisseurs privés tels que Meridiam, Eranove et PERENCO, pilote déjà plusieurs projets de ce type.

La politique actuelle vise à encourager la diversification du mix énergétique par le développement de centrales hydroélectriques de moyenne puissance et de projets solaires décentralisés dans les zones rurales. Les efforts portent également sur la mise en place d'un cadre tarifaire incitatif pour l'achat d'électricité renouvelable à un coût compétitif, aligné sur les standards régionaux.

Principales barrières et obstacles

Malgré les avancées notables, plusieurs contraintes continuent de freiner le développement des infrastructures de production et de transport :

- **Fragmentation du réseau national et dépendance à des réseaux isolés.** Le système électrique gabonais est composé de plusieurs réseaux non interconnectés (Estuaire - Libreville, Franceville-Poubara, RIC Nord, Vallée de la Louetsi, Port Gentil), chacun dépendant de sources locales de production. Cette fragmentation empêche la mutualisation des excédents, augmente les coûts de production et limite l'intégration des renouvelables intermittents.
- **Architecture institutionnelle complexe ralentissant la prise de décision et la coordination des investissements.** La coexistence de plusieurs entités publiques – SEEG, Société de Patrimoine (SP), Gabon Power Company (GPC) - FGIS, ARSEE, CNEE – crée un chevauchement des rôles (production, transport, patrimoine, régulation, financement) et des goulots d'étranglement dans la préparation et le financement des projets. Cela ralentit la planification intégrée et la signature des contrats IPP/PPP.
- **Faible pénétration du solaire et défis liés à l'intermittence dans un système peu flexible.** Les capacités de production solaire installées restent marginales (<2 % du mix). Les opérateurs ont une expérience limitée de la gestion de l'intermittence, notamment dans un contexte de réseau faible, peu maillé et sans mécanisme de compensation. Le climat très pluvieux et nuageux sur une large partie du territoire (plus de 250 jours de pluie par an dans certaines zones) réduit le facteur de charge des installations solaires et accroît les coûts spécifiques.
- **Dépendance persistante aux combustibles fossiles dans les réseaux isolés.** De nombreuses localités dépendent encore de groupes diesel vieillissants, avec un coût de production supérieur à 250 FCFA/kWh. La transition vers des solutions hybrides (diesel + solaire + stockage) reste freinée par le manque de standardisation technique et de compétences locales pour la maintenance.
- **Absence de planification énergétique intégrée et actualisée.** Bien qu'un plan directeur d'électrification existe, il n'est pas pleinement opérationnalisé et est en cours de mise à jour. Il en résulte une difficulté à hiérarchiser les investissements et à garantir la cohérence entre production, transport et demande.
- **Décalage entre la planification des projets et leur mise en œuvre effective.** Malgré un portefeuille de projets ambitieux, la concrétisation des investissements reste lente, en raison de contraintes de préparation, de structuration financière et de

coordination entre acteurs publics, ce qui retarde la matérialisation des capacités prévues.

- **L'alimentation en gaz des centrales thermiques** constitue aujourd'hui un défi majeur pour la sécurité énergétique nationale. Dans la zone d'Owendo, au sud de Libreville, la disponibilité en gaz est estimée à environ 35 MMSCFD/jour, alors que les besoins immédiats atteignent déjà 74 MMSCFD/jour. Cette demande provient principalement d'AGGREKO (25 MMSCFD), de la SEEG Owendo (7 MMSCFD), de SP/Alenakiri (11-12 MMSCFD) et de Karpowership (30 MMSCFD). Le réseau gazier actuel, limité en capacité, ne permet pas d'assurer un approvisionnement continu et fiable de ces centrales. Cette contrainte entraîne un fonctionnement partiel des unités de production, des surcoûts liés à l'utilisation de combustibles de substitution, et compromet la mise en service optimale des nouvelles centrales prévues à court terme.
- **Vieillesse des infrastructures de transport et de distribution.** Les réseaux existants, souvent sous-dimensionnés ou vieillissants, entraînent des pertes techniques élevées et une faible fiabilité du service. L'entretien préventif reste insuffisant, en raison de contraintes budgétaires et institutionnelles.
- **Coûts élevés de construction et d'exploitation des infrastructures.** Le contexte géographique et climatique (pluviométrie, relief accidenté, dispersion des zones peuplées) augmente les coûts unitaires de construction des lignes et des postes, réduisant la compétitivité des projets par rapport à d'autres pays de la sous-région.
- **La nécessité de renforcer les capacités techniques et institutionnelles,** afin d'assurer la planification et le suivi efficaces des projets à grande échelle.

Ces défis appellent une accélération des investissements, une meilleure coordination entre les acteurs publics et privés, ainsi qu'un renforcement de la gouvernance du secteur énergétique.

Évolution prévue

Le Gabon s'engage dans une phase de transition énergétique structurée, visant à consolider un système dominé par l'hydroélectricité et le gaz.

Dans l'immédiat, la priorité du Gouvernement pour le réseau de Libreville est d'assurer la continuité de l'approvisionnement en électricité à travers une solution transitoire de production par une centrale thermique flottante (Karpowership, capacité 150 MW), qui permettra de sécuriser l'équilibre offre-demande dans la capitale pendant environ 3 ans, le temps de développer de nouvelles capacités durables.



Parallèlement, le Gouvernement prépare le démarrage de deux nouvelles centrales à gaz et de plusieurs aménagements hydroélectriques stratégiques. Ces projets permettront de consolider un mix énergétique « gris-bleu », combinant gaz et hydroélectricité, garantissant une électricité plus fiable, compétitive et respectueuse de l'environnement. Parmi les projets prioritaires figurent :

- **Kinguélé Aval (35 MW), Ngoulmendjim (83 MW) et Dibwangui (15 MW)**, dont la réalisation permettra de renforcer le pôle hydroélectrique du centre-sud ;
- **Owendo (220 + 120 MW)**, cœur d'une filière gazière électrique nationale, valorisant les ressources domestiques pour remplacer définitivement le HFO ;
- **Le barrage de Booué (~400 MW)** est considéré comme un futur pilier de la sécurité énergétique nationale, un point stratégique pour l'interconnexion régionale, mais aussi comme indispensable pour les ambitions du Gabon de transformer localement le mangaise, le fer et d'électrifier la voie ferrée Booué-Mayumba. Sa mise en service, initialement envisagée pour 2030, n'a pas encore pu être engagée faute d'études préalables. Le Gouvernement ambitionne désormais d'en accélérer la réalisation, avec une mise en service idéale avant 2035. Dans cette optique, un protocole d'accord a récemment été signé avec Électricité de France (EDF) pour le lancement des études de faisabilité ;
- Le démarrage des études pour les projets **FE2** et **Impératrice**, destinés à compléter la base hydroélectrique à horizon 2030-2035.

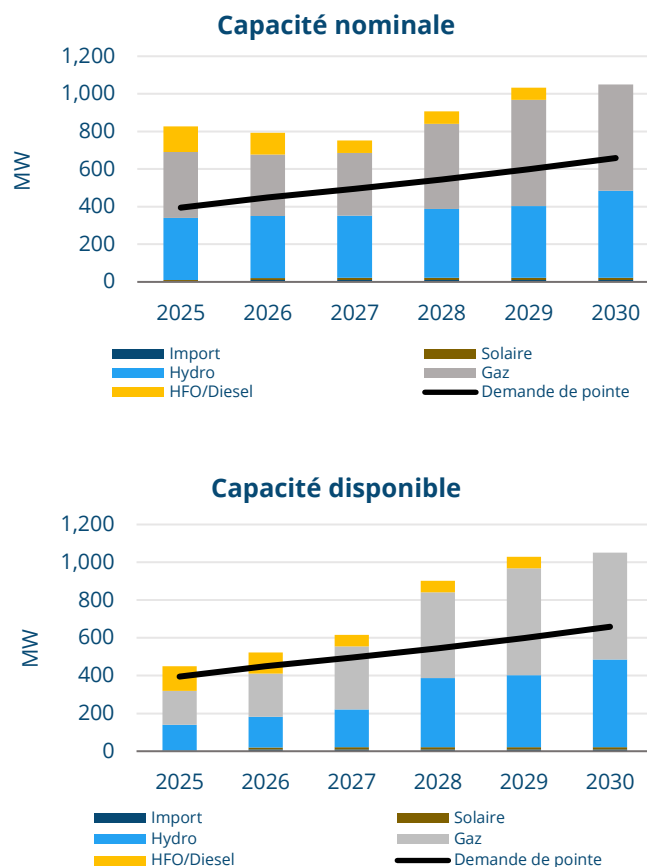
Le graphique de la figure 4 montre l'évolution de la demande de pointe et des capacités installées nominales et *effectivement* disponibles à l'horizon 2030. Dans le scénario présenté par le Gouvernement, la demande progresse en moyenne de 10 % par an sur la période 2026-2030 pour atteindre environ 659 MW. Cette projection repose sur l'hypothèse d'une intégration progressive des réseaux aujourd'hui isolés, ce qui permet de raisonner à l'échelle d'un système national unifié.

Au cours des trois prochaines années, le pays traversera une phase de transition, marquée par la fermeture de la centrale Aggreko, remplacée temporairement par la centrale à gaz Karpowership jusqu'en 2028. À partir de 2029, les nouveaux groupes à gaz d'Owendo ajouteront environ 320 MW, auxquels viendront s'ajouter environ 130 MW hydroélectriques provenant de Dibwangui, Ngoulmendjim et Kingulé Aval. À ce stade, le Gouvernement n'a pas donné priorité au développement du solaire à grande échelle, dont le potentiel reste plus limité que l'hydroélectricité ou le gaz.

Un point important ressort de cette analyse : la différence parfois notable entre capacité nominale et capacité disponible, surtout dans les premières années. Cet écart est principalement lié aux centrales hydroélectriques, dont la disponibilité varie en fonction des conditions hydrologiques et des périodes de maintenance. La capacité disponible reflète ainsi une image plus réaliste de la puissance réellement mobilisable pour couvrir la demande de pointe, particulièrement critique en saison sèche.

Enfin, les échanges régionaux devraient rester modestes jusqu'en 2030, le pays étant encore structurellement importateur sur certains segments. Toutefois, à moyen terme, le Gouvernement envisage l'intégration du Gabon dans le CAPP, permettant d'exporter les excédents potentiels issus des futures centrales hydroélectriques (notamment Booué, Impératrice et Fé2) une fois celles-ci réalisées.

FIGURE 5 : Evolution de la capacité installée NOMINALE et DISPONIBLE et de la demande de pointe



Les besoins en gaz pour la production électrique

devraient atteindre près de 92 MMSCFD d'ici 2027/28, avec la mise en service de l'IPP Owendo (Orinko), puis 180 MMSCFD à l'horizon 2035, en incluant la future centrale gaz SOLAR (225 MW) et une éventuelle centrale au nord de Libreville (200 MW). Pour répondre à cette croissance, il sera nécessaire de construire un nouveau gazoduc au sud de Libreville, doublant la capacité de transit actuelle pour atteindre 70 MMSCFD/jour. À moyen terme, une planification intégrée de la production et de l'approvisionnement devra être adoptée, en lien étroit avec la Direction Générale des Hydrocarbures (DGH) et la DGE, afin de sécuriser les volumes contractuels, renforcer les capacités de transport et attirer des partenariats public-privé pour la valorisation du gaz domestique. Cette stratégie permettra d'assurer une transition maîtrisée vers un mix énergétique plus fiable et compétitif.

Le Gabon pourrait également renforcer la diversification de son mix de production à travers le développement progressif de **capacités solaires et de biomasse**, en complément de l'hydroélectricité et du gaz. Ces filières ne constituent pas, à ce stade, des priorités opérationnelles du Compact, compte tenu des contraintes actuelles du réseau. Elles représentent néanmoins un avantage potentiel, sous réserve d'analyses complémentaires dans le cadre du nouveau Plan Directeur, notamment en ce qui concerne leur caractère économique, leur contribution à la sécurité d'approvisionnement et à l'accès aux financements climatiques.

Sur le plan structurel, le Gouvernement prévoit d'actualiser le Plan Directeur de Production, Transport et Distribution ainsi que le Plan Directeur d'Électrification Rurale, afin d'intégrer ces nouvelles capacités et d'anticiper l'évolution de la demande.

Ces deux études, soutenues par la Banque mondiale, permettront de définir une feuille de route pour l'unification du réseau national et d'identifier les options techniques et économiques d'interconnexion avec le Pool Énergétique d'Afrique Centrale (CAPP).

Cette intégration progressive visera à transformer le Gabon, aujourd'hui constitué de systèmes isolés, en un réseau national interconnecté et interopérable, capable de soutenir l'industrialisation du pays et d'exporter à terme des excédents d'électricité propre vers les pays voisins.

Le tableau ci-dessus présente l'ensemble des tronçons de **lignes de transport à construire** pour permettre l'intégration complète du réseau électrique national, objectif qui dépasse l'horizon 2030¹⁰. Aujourd'hui, le Gabon fonctionne encore comme une mosaïque de réseaux isolés, ce qui limite la fiabilité de l'approvisionnement, empêche la mutualisation des excédents de production et renchérit le coût de l'électricité. Les nouvelles lignes proposées constituent la véritable « colonne vertébrale » du futur système électrique : elles relieront Libreville, Port-Gentil, la vallée de la Louetsi, le RIC Nord et le RIC-DRE, ainsi que les zones où seront implantées les grandes centrales hydroélectriques à venir (Booué, Impératrice, Fé2, Sindara). Une fois ces tronçons réalisés, le pays disposera enfin d'un réseau national cohérent, capable d'acheminer l'énergie depuis les zones de production vers les centres de consommation, d'optimiser le mix de génération, et de se connecter au CAPP pour valoriser d'éventuels excédents. Ces investissements représentent un effort financier important, mais ils sont indispensables pour réduire durablement les coûts, améliorer la fiabilité et préparer la croissance future du secteur.

TABEAU 2 : Projets structurants du réseau de transport électrique

Tensions	Lignes	Linéaires (Km)	RIC Tenant	RIC Aboutissant	Investissement nécessaire (m USD)
225 KV	Ndouaniang – Lambaréné	146	RIC Libreville	RIC de la Louetsi (Mouila/Tchibanga)	144
225 KV	Lambaréné – Fougamou	81	RIC Libreville	RIC de la Louetsi (Mouila/Tchibanga)	62
225 KV	Fougamou – Mouila	100	RIC de la Louiti (Mouila/Tchibanga)	RIC de la Louetsi (Mouila/Tchibanga)	78

¹⁰ En outre, il convient de renforcer le réseau de Libreville avec la finalisation de la ligne 90 kV Ntound – Angondjé.



225	KV	Mouila – Tchibanga	150	RIC de la Louiti (Mouila/Tchibanga)	RIC de la Louetsi (Mouila/Tchibanga)	117
225	KV	Fougamou – Omboué	228	RIC de la Louiti (Mouila/Tchibanga)	RIC Port-Gentil	240
225	KV	Omboué – Port Gentil	111	RIC de la Louiti (Mouila/Tchibanga)	RIC Port-Gentil	105
225	KV	Moanda 2 – Lastoursville	110	RIC DRE	RIC Nord	98
225	KV	Lastoursville – Booué	162	RIC DRE	RIC Nord	272
225	KV	Booué – Ndjolé	131	RIC Nord	RIC Nord	112
225	KV	Ndjolé – (Bifoum)	40	RIC Nord	RIC Libreville	43
225	KV	Booué – Mitzic	180	RIC Nord	RIC Nord	120
90	KV	Booué – Makokou	174	RIC Nord	RIC Nord	79
225	KV	Mitzic – Oyem	110	RIC Nord	RIC Nord	73
90	KV	Mitzic – Oyem (réhabilitation)	110	RIC Nord	RIC Nord	28
90	KV	Fé2 - Mitzic	30	RIC Nord	RIC Nord	9
						2 29

PILIER II

TIRER PARTI DES AVANTAGES D'UNE INTEGRATION REGIONALE ACCRUE

État de l'intégration régionale

Le Gabon est membre du Pool Énergétique d'Afrique Centrale (CAPP-PEAC), organe technique de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) chargé de promouvoir l'interconnexion des réseaux nationaux et, à terme, la création d'un marché régional de l'électricité. Le pays s'inscrit ainsi dans la vision d'un réseau intégré et résilient, capable d'optimiser l'exploitation des ressources hydroélectriques abondantes de la sous-région. Toutefois, ce potentiel reste largement inexploité à ce stade, en raison d'un niveau d'intégration régionale encore très limité et de l'absence de mécanismes opérationnels d'échanges à grande échelle.

Sur le plan opérationnel, l'intégration régionale reste très limitée, avec des échanges encore marginaux et essentiellement bilatéraux, sans véritable marché régional fonctionnel. Le réseau gabonais demeure isolé du reste de la sous-région, bien que plusieurs projets

d'interconnexion soient en cours. La ligne d'interconnexion HTA Guinée équatoriale – Gabon, mise en service en 2025, constitue une première étape concrète. Elle permet actuellement un transfert d'environ 3 MW, extensible à 10 MW, et sert de projet pilote pour tester les échanges bilatéraux d'énergie. D'autres projets figurent dans le Programme d'Interconnexion Électrique de la CEEAC, notamment l'Interconnexion des réseaux électriques du Gabon, du Cameroun et de la Guinée équatoriale.

Le Secrétariat du CAPP, basé à Brazzaville, conduit avec l'appui de la Banque africaine de développement des travaux sur un code de réseau régional et sur un cadre de tarification du transport de l'électricité, destinés à poser les bases d'un futur marché intégré de l'électricité en Afrique centrale.

Le CAPP regroupe une dizaine de pays d'Afrique centrale, mais son niveau d'intégration reste encore embryonnaire comparé aux autres pools africains. La sous-région dispose pourtant d'un potentiel hydroélectrique considérable, estimé à plus de 120 000 MW, dont moins de 5 % exploités. Le Gabon, avec un potentiel supérieur à



6 000 MW, pourrait en devenir un contributeur majeur à moyen terme.

Sa position géographique, entre le Cameroun, la Guinée équatoriale et le Congo, lui confère un rôle de carrefour énergétique naturel. À mesure que les interconnexions se développeront, le Gabon pourra sécuriser son approvisionnement par des échanges bidirectionnels et valoriser ses excédents hydroélectriques issus de projets tels que Booué, Ngoulmendjim ou Kinguéle Aval.

Le renforcement du CAPP constitue également une opportunité pour abaisser les coûts de production régionaux grâce à la mutualisation des capacités hydrauliques et gazières, et pour attirer des financements privés en créant un cadre de marché plus prévisible. Le développement d'un marché régional de gros favoriserait enfin la bancabilité des projets d'interconnexion et offrirait aux investisseurs un horizon de rentabilité plus large que les seuls marchés nationaux. Au-delà des échanges d'énergie, le développement d'un marché régional pourrait également permettre la valorisation de services ancillaires, notamment la flexibilité et la stabilité du réseau, pour lesquels certains pays comme le Gabon disposent d'un avantage comparatif lié à leur parc hydroélectrique.

À moyen terme, le Gabon pourrait devenir un acteur d'équilibre au sein du CAPP, en valorisant son potentiel hydroélectrique excédentaire pour alimenter ses voisins en énergie propre et compétitive tout en sécurisant sa propre demande intérieure.

Principales barrières et obstacles

Malgré les progrès réalisés sous l'impulsion du CAPP et de la CEEAC, plusieurs contraintes continuent de freiner l'intégration énergétique régionale du Gabon et de ses voisins.

- L'un des principaux obstacles demeure **l'absence d'un réseau national interconnecté**. Le système électrique gabonais repose sur plusieurs réseaux isolés, ce qui limite la possibilité de les raccorder efficacement aux pays frontaliers. Cette fragmentation interne constitue une faiblesse structurelle pour toute intégration régionale, car elle empêche le transfert d'énergie entre les différentes zones du pays et la mutualisation des excédents.
- Les **projets d'interconnexion régionale** avancent lentement en raison de contraintes de financement, de coordination institutionnelle et parfois d'un manque de clarté sur la répartition des responsabilités entre les partenaires nationaux. Ces retards freinent la concrétisation du corridor électrique envisagé entre le Cameroun, le Gabon, la Guinée équatoriale et le Congo.

- Sur le plan réglementaire, **le manque d'harmonisation entre les cadres juridiques nationaux** du secteur de l'électricité complique la signature de contrats d'échanges transfrontaliers. Chaque pays conserve ses propres règles de tarification, de licences et de régulation, sans mécanisme clair de reconnaissance mutuelle. Cette situation rend difficile la mise en œuvre d'accords multilatéraux durables et accroît les risques pour les opérateurs privés.
- La **tarification du transport de l'électricité** au sein du CAPP n'est pas encore harmonisée. Les échanges se limitent à des accords bilatéraux négociés au cas par cas entre opérateurs nationaux, avec des tarifs et conditions techniques variables. L'absence d'un mécanisme de compensation régionale réduit l'efficacité économique des flux et décourage les transactions régulières.
- **Absence d'un marché régional de l'électricité opérationnel**. À ce stade, les échanges restent limités à des transactions bilatérales ponctuelles, sans plateforme de marché, mécanisme de clearing ou cadre structuré permettant des échanges réguliers et transparents entre acteurs.
- Les **capacités institutionnelles et techniques** nécessaires à la planification, à la régulation et à la gestion des échanges régionaux d'électricité restent également limitées. Le Gabon, comme la plupart des pays membres du CAPP, doit renforcer ses compétences en planification régionale, en ingénierie des interconnexions et en suivi des flux électriques transfrontaliers.
- Enfin, les **faiblesses en matière de coordination entre les institutions nationales et régionales** ralentissent la mise en œuvre des instruments élaborés par le CAPP, tels que le code du marché de l'électricité et le code d'exploitation des réseaux interconnectés. Sans mécanisme clair de mise en conformité et de suivi, ces cadres risquent de rester théoriques.

Ces contraintes appellent une accélération des investissements, un renforcement de la coordination entre acteurs publics et privés, ainsi qu'une mise en œuvre effective des cadres techniques et réglementaires du CAPP. À terme, une meilleure intégration permettra de sécuriser l'approvisionnement national et de positionner le Gabon comme un fournisseur d'énergie compétitif dans la sous-région.



Évolution prévue

Dans les prochaines années, la priorité du Gabon sera de consolider l'intégration de son propre réseau électrique national, condition préalable à une participation pleine et entière au marché régional de l'électricité. La fragmentation actuelle des réseaux limite en effet toute interconnexion efficace avec les pays voisins. Le gouvernement prévoit donc de lancer des études techniques et financières en vue d'une unification progressive du réseau de transport, afin de créer un système national capable de soutenir des échanges régionaux stables et compétitifs. Dans l'immédiat, les interconnexions existantes ou en cours continueront de jouer un rôle principalement local, en alimentant certaines zones frontalières et en testant les premiers mécanismes d'échanges bilatéraux d'énergie. La ligne Guinée équatoriale – Gabon, mise en service en 2025, servira ainsi de modèle pour la conception d'interconnexions plus robustes, à tension plus élevée et à capacité accrue.

À moyen terme, le Gabon envisage de renforcer la dorsale Nord-Sud de son réseau, reliant les grands pôles de production (Kinguélé Aval, Ngoulmendjim, Booué) aux zones de forte consommation industrielle et urbaine. Ce maillage interne permettra non seulement de réduire la dépendance aux systèmes isolés, mais aussi de créer les conditions techniques d'une future exportation d'électricité vers le Cameroun, la Guinée équatoriale et le Congo. En parallèle, le gouvernement poursuivra sa collaboration avec la BAD et la CEEAC/CAPP dans le cadre du Programme d'Interconnexion Électrique de l'Afrique Centrale, afin de finaliser les études et la mobilisation de financements pour l'Interconnexion des réseaux électriques du Gabon, du Cameroun et de la Guinée équatoriale qui devraient renforcer la résilience énergétique régionale et préparer la future intégration du Gabon au marché du CAPP., en lui permettant de valoriser ses excédents hydroélectriques futurs dans un cadre commercial harmonisé.

À plus long terme, le Gabon ambitionne de devenir un pôle énergétique régional, en s'appuyant sur un réseau national interconnecté, une production à base d'hydroélectricité et de gaz, et une participation active aux réformes du CAPP. La construction de nouvelles interconnexions sera alors accompagnée de la mise en place d'un cadre tarifaire et réglementaire commun, garantissant la transparence, la viabilité économique et la durabilité environnementale des échanges d'énergie dans la sous-région. Le Gabon pourrait également jouer un rôle spécifique dans la valorisation des services ancillaires au sein des marchés régionaux d'électricité. Compte tenu de la structure de son parc de production, dominé par l'hydroélectricité, le pays dispose d'un potentiel naturel pour fournir des services de stabilité du réseau, de

flexibilité et de capacité ferme, en complément de la fourniture d'énergie (MWh).

PILIER III

ADOPTER LES SOLUTIONS ERD ET DE CUISSON PROPRE POUR UN ACCÈS ABORDABLE AU DERNIER KILOMÈTRE

État des lieux – accès à l'électricité

Le taux d'accès national à l'électricité au Gabon est estimé à environ 92,7 % en 2026, en tenant compte des incertitudes liées aux populations non comptabilisées et aux raccordements informels. Ce résultat reflète les importants investissements réalisés par la Société d'Énergie et d'Eau du Gabon (SEEG), en partenariat avec le Gouvernement et plusieurs partenaires techniques et financiers, pour moderniser, réhabiliter et étendre les réseaux électriques.

Access to Electricity

(% of population with access)

Year: 2026



Access to Clean Cooking

(% of population with access)

Year: 2025



Les zones urbaines et périurbaines bénéficient d'une couverture quasi universelle, avec un taux d'accès estimé à 97,7 %, tandis que le taux d'accès rural demeure limité à environ 53,6 %. Ce contraste illustre la forte concentration historique des infrastructures électriques autour des pôles urbains et côtiers, alors que l'intérieur du pays, faiblement peuplé et difficile d'accès, reste partiellement non desservi.

L'électrification repose principalement sur l'extension du réseau national, qui constitue le principal levier d'accès à l'électricité dans les localités rurales connectables. Les programmes PASBMIR et PASBAP en cours de négociation avec les partenaires techniques et financiers, ont permis de renforcer les réseaux moyenne et basse tension et de raccorder de nouvelles localités proches du réseau existant, tout en expérimentant des systèmes hybrides solaires/diesel pour les zones plus isolées. Ces installations hors réseau demeurent encore modestes en taille (moins de 1 MW cumulé), confirmant que la stratégie actuelle



d'électrification du Gabon est largement fondée sur l'extension du réseau. Cette approche, si elle reste pertinente dans les zones accessibles, montre toutefois ses limites pour atteindre les populations les plus isolées, pour lesquelles des solutions décentralisées devront jouer un rôle plus structurant.

Des initiatives complémentaires comme le Programme Intégré pour la Valorisation des Ressources Hydrauliques et Énergétiques (PIVRHE) et le Fonds d'Accès et de Transition Énergétique (FATE) visent à renforcer cette dynamique, en soutenant la création de centrales hybrides locales et en finançant des micro-réseaux et systèmes solaires domestiques à travers des partenariats public-privé innovants. De même, les mini-réseaux pilotes de Malinga, Booué et Mayumba, mis en œuvre avec l'appui de la BAD et de Gabon Power Company, fournissent des enseignements utiles pour une électrification communautaire adaptée aux réalités locales. Au-delà de ces premières expériences, l'électrification rurale devrait reposer sur une combinaison de solutions incluant l'extension des réseaux conventionnels, des mini-réseaux solaires collectifs ou individuels, des systèmes hybrides solaire-diesel ainsi que des microcentrales hydroélectriques, selon les caractéristiques techniques et économiques des localités concernées.

Le suivi des programmes d'accès à l'électricité doit toutefois être renforcé dans le cadre du dispositif de suivi et d'évaluation du présent Pacte de l'énergie pour le Gabon. Par ailleurs, la mise en place d'un plan directeur d'électrification rurale apparaît importante pour mieux planifier, coordonner et suivre les interventions dans les dernières zones encore non desservies, où le taux d'accès reste faible. L'objectif national est de porter le taux d'accès à plus de 95 % à l'horizon 2030, en ciblant prioritairement les zones rurales où le taux d'accès reste aujourd'hui significativement plus faible. À ce stade, il n'existe pas encore d'objectifs annuels d'électrification rurale à l'horizon 2030. Ceux-ci devront être définis dans le cadre de l'actualisation du plan directeur relatif à l'électrification des zones rurales, qui sera réalisée avec l'appui de la Banque mondiale dans le cadre du Projet d'Accès aux Services de Base et Amélioration des Performances.

Sur le plan institutionnel, il n'existe pas d'agence dédiée à l'électrification rurale. Ce rôle est aujourd'hui assuré directement par le ministère en charge de l'énergie, à travers la Direction des Énergies Nouvelles et Renouvelables, avec l'appui de la SEEG. À terme, les collectivités locales pourraient également être associées à la mise en œuvre dans le cadre de la politique de décentralisation. Le Conseil National de l'Eau et de l'Électricité (CNEE) est mentionné dans les textes comme l'exploitant des ouvrages d'hydraulique villageoise et d'éclairage public, mais ses responsabilités en matière

d'électrification rurale ne sont pas clairement définies. Ce vide institutionnel limite la cohérence de l'action publique et la continuité du suivi des projets dans les zones isolées.

Enfin, la question de l'abordabilité demeure un enjeu majeur, notamment pour les ménages à faibles revenus. Une part importante de la population rurale dispose d'un pouvoir d'achat limité et ne peut assumer le coût complet du raccordement et de la consommation électrique. Le Gouvernement gabonais soutient ces populations à travers un dispositif d'abonnés économiquement faibles, dont les consommations sont partiellement prises en charge par l'État via la SEEG. Des tarifs sociaux spécifiques existent également pour les petits abonnés (puissance souscrite de 1 kW), dont le tarif du kWh est environ 45 % inférieur à celui appliqué aux abonnés standards (3 kW).

Dans l'ensemble, le modèle d'électrification du Gabon reste donc centré sur l'extension du réseau, une approche efficace dans les zones accessibles, mais les dernières populations non desservies, souvent très isolées, nécessiteront la mise en place de programmes ad hoc, subventionnés et hors réseau, combinant financement public, partenariats privés et solutions renouvelables locales.

État des lieux – accès à la cuisson propre

Le Gabon présente l'un des taux d'accès à la cuisson propre les plus élevés du continent, estimé à environ 91 % en 2025. Ce résultat s'explique par deux facteurs principaux :

- la forte urbanisation du pays, avec plus de 87 % de la population vivant en zones urbaines, où le gaz de pétrole liquéfié (GPL) est largement utilisé comme combustible domestique. Cette forte dépendance au GPL, bien qu'efficace à court terme, pose néanmoins la question de la diversification des solutions et de la résilience du modèle face aux contraintes d'approvisionnement et aux coûts logistiques ;
- la politique publique de maintien des prix du gaz à un niveau abordable, soutenue par des subventions ciblées et une logistique de distribution relativement efficace dans les grands centres.

La coordination des politiques visant à promouvoir la cuisson propre relève principalement du Ministère du Pétrole et du Gaz, à travers la Direction Générale de l'Aval Pétrolier et Gazier, responsable du développement et de la régulation de la filière du gaz de pétrole liquéfié (GPL) destiné aux usages domestiques. La mise en œuvre de ces politiques repose sur une coordination interinstitutionnelle impliquant notamment le Ministère de l'Accès Universel à l'Eau et à l'Énergie, le Ministère de l'Économie et des Finances ainsi que la Commission Nationale des Prix des Produits Pétroliers, chargée de la



régulation des prix et du mécanisme de compensation des produits pétroliers. À ce stade, il n'existe pas encore de stratégie nationale formalisée exclusivement dédiée à la cuisson propre, mais plusieurs politiques sectorielles contribuent à la promotion de l'usage du GPL domestique.

Au Gabon, la consommation annuelle de GPL est estimée à environ 55 000 tonnes par an, principalement destinées aux usages domestiques. L'utilisation du GPL est aujourd'hui relativement élevée dans les principaux centres urbains, notamment Libreville, Port-Gentil et Franceville, tandis que dans les zones rurales et certaines villes secondaires l'usage du bois de chauffe et du charbon de bois demeure prédominant. L'extension de l'accès à des solutions de cuisson propres constitue ainsi un levier important pour réduire la pression sur les ressources forestières, améliorer les conditions sanitaires des ménages et contribuer aux objectifs climatiques du pays.

Les 9% de la population qui n'ont pas encore accès à la cuisson propre se concentrent principalement dans les zones rurales et périurbaines, où les ménages continuent d'utiliser la biomasse traditionnelle (bois ou charbon de bois). L'utilisation de ces combustibles a un impact limité sur le déboisement, dans la mesure où :

- les ménages périurbains utilisent surtout des résidus de scieries ou de bois d'œuvre ;
- les ménages ruraux consomment principalement du bois mort disponible localement.

Ainsi, contrairement à d'autres pays de la sous-région, la consommation de biomasse au Gabon a un impact environnemental modéré, mais elle demeure préjudiciable à la santé publique, notamment pour les femmes et les enfants exposés à la fumée domestique dans les foyers traditionnels.

Afin de renforcer l'accès au GPL sur l'ensemble du territoire, le Gouvernement prévoit le développement progressif des infrastructures logistiques nécessaires à l'approvisionnement et à la distribution du gaz domestique. Ces actions incluent notamment :

- le renforcement des capacités de stockage et de remplissage ;
- l'extension du réseau de distribution vers les villes secondaires ;

¹¹ Les estimations disponibles convergent vers un taux national compris entre 91 % et 94 %. L'EDSG-III 2019–2021 mesure un taux national de 92,7 %, avec 97,7 % en milieu urbain et 53,6 % en milieu rural. Les estimations géospatiales VIDA/OnSSET aboutissent à des résultats du même ordre de grandeur.

¹²

<https://documents1.worldbank.org/curated/en/88291158552795>

- le développement de points de vente agréés et l'implication accrue des distributeurs privés.

Dans ce cadre, plusieurs infrastructures structurantes sont en cours de développement, notamment le centre emplisseur d'Owendo, le centre emplisseur de Moanda (SGEPP) ainsi que le projet de dépôt gazier à Owendo porté par Petro Gabon.

Principales barrières et obstacles – accès à l'électricité

Avec un taux d'électrification global estimé à 92,7¹¹ % selon l'EDSG-III 2019–2021 (et à environ 91–94 % selon les estimations VIDA/OnSSET12), le Gabon a pratiquement atteint la couverture universelle dans les zones urbaines et périurbaines. Le principal défi réside désormais dans l'électrification des populations non desservies, représentant environ 10 % de la population, concentrées dans des localités rurales très dispersées et souvent éloignées de plusieurs dizaines de kilomètres du réseau national.

Ces communautés sont situées dans des zones à faible densité de population, parfois enclavées, où la demande énergétique demeure modeste et les coûts d'investissement particulièrement élevés. Leur électrification exige des solutions adaptées et subventionnées, combinant innovation technologique, planification territoriale et mécanismes de financement spécifiques.

Les principaux défis à relever sont les suivants :

- **Coûts d'investissement élevés** pour l'extension du réseau dans les zones à faible densité de population. Le coût unitaire d'un raccordement rural peut atteindre plusieurs milliers de dollars, comme l'ont montré les expériences du *Projet d'accès à l'électricité rurale PERACE au Cameroun*¹² et du *Projet PASBMIR au Gabon*¹³.
- **Pouvoir d'achat limité des ménages ruraux**, qui rend difficile le paiement des branchements, abonnements ou factures, malgré la mise en place de tarifs sociaux et de dispositifs d'abonnés économiquement faibles.
- **Faible rentabilité économique des projets en zones rurales**, la demande étant souvent trop faible pour garantir un équilibre financier sans appui public ou péréquation tarifaire.

[4033/pdf/Cameroon-Access-to-Electricity-Project-PERACE-Project-Appraisal-Document.pdf](https://documents1.worldbank.org/curated/en/099810011292210110/pdf/P1441350b5dcd40be085d9085c29723171f.pdf)

¹³

<https://documents1.worldbank.org/curated/en/099810011292210110/pdf/P1441350b5dcd40be085d9085c29723171f.pdf>



- **Manque de capacités locales** pour la maintenance et la gestion des installations, notamment dans les localités isolées où des mini-réseaux pilotes ont été mis en service.
- **Approvisionnement difficile en pièces de rechange et en services techniques**, entraînant des interruptions prolongées du service dans les zones enclavées.
- **Données démographiques et énergétiques obsolètes**, le dernier recensement national datant de 2013, ce qui limite la précision de la planification et du ciblage des besoins réels.
- **Absence d'une agence nationale dédiée à l'électrification rurale**, dotée de ressources et d'un mandat clair pour coordonner, planifier et suivre les projets hors réseau. Le rôle est actuellement assuré par le ministère en charge de l'énergie, ce qui limite la continuité institutionnelle et la visibilité de long terme.

Ainsi, le défi de l'électrification au Gabon n'est plus d'ordre quantitatif mais territorial et social : il s'agit désormais d'apporter l'électricité aux populations les plus isolées, là où les modèles économiques classiques ne suffisent plus. Pour cela, le Gouvernement devra mettre en œuvre des programmes ciblés et subventionnés, combinant l'extension sélective du réseau, le développement de mini-réseaux communautaires et le déploiement de solutions solaires domestiques dans les zones les plus difficiles d'accès.

Principales barrières et obstacles – accès à la cuisson propre

Malgré un taux d'accès élevé estimé à 91 %, le Gabon fait face à plusieurs défis structurels et opérationnels pour atteindre la couverture universelle et garantir la durabilité du service. Les ménages encore dépendants du bois-énergie se trouvent principalement dans les zones rurales et périurbaines, où les obstacles sont autant logistiques qu'économiques.

Les principaux défis identifiés sont les suivants :

- **Inégalités territoriales dans la distribution du GPL** : la chaîne d'approvisionnement (stockage, transport, rechargement des bouteilles) reste concentrée autour des grands centres urbains. Les zones rurales et enclavées souffrent d'un approvisionnement irrégulier et de coûts de transport élevés.
- **Pouvoir d'achat limité des ménages ruraux**, qui rend difficile l'acquisition des bouteilles et équipements GPL, ainsi que le paiement régulier des recharges, malgré le maintien d'un prix subventionné au niveau national.
- **Manque d'infrastructures logistiques et de sécurité** : l'absence de dépôts secondaires et de points de

recharge sûrs dans certaines provinces accroît les risques liés au transport et au stockage, et limite la disponibilité du produit.

- **Coûts et sécurité des équipements domestiques** : la qualité variable des brûleurs et détendeurs sur le marché, combinée à un manque d'information des utilisateurs, peut poser des risques de sécurité domestique.
- **Absence de mécanisme de suivi dédié** : il n'existe pas encore de système national consolidé de suivi des usages et de la qualité des équipements de cuisson propre, ce qui rend difficile l'évaluation de l'impact sanitaire et environnemental.
- **Manque de diversification des solutions technologiques** : la dépendance quasi exclusive au GPL limite la résilience du système face aux variations d'approvisionnement. Les options alternatives (cuisson électrique, biogaz, foyers à haut rendement) restent marginales.
- **Absence, à ce stade, d'une stratégie nationale** formellement définie sur la cuisson propre et d'un mécanisme de coordination institutionnelle validé entre les ministères concernés, ce qui limite la structuration d'une action publique cohérente à grande échelle.

Pour consolider les acquis et atteindre l'universalité, il sera nécessaire de renforcer la chaîne de distribution dans les zones rurales, d'accompagner les ménages à faibles revenus dans l'achat et l'entretien des équipements, et de diversifier les sources et technologies de cuisson propre.

Évolution prévue – accès à l'électricité

L'atteinte de l'accès universel exige un recentrage sur le dernier kilomètre : identifier, planifier et financer l'électrification des derniers 5–6 % de la population aujourd'hui non desservie, en combinant extension sélective du réseau et solutions hors réseau adaptées, dans un cadre de gouvernance clarifié et mesurable. Le gouvernement gabonais s'engage à élaborer un plan directeur pour l'électrification rurale d'ici 2027. Il s'agira d'un outil stratégique pour l'électrification rurale par des solutions les plus appropriées.

1) LOCALISER FINEMENT LE RELIQUAT ET BATIR UN PLAN DIRECTEUR "LEAST-COST"

- Exploitation du Recensement général de la population et des logements relancé en 2023 pour disposer d'une base démographique et spatiale actualisée.
- Cartographie géospatiale (SIG) des villages/localités non desservies et des infrastructures existantes (MV/LV, postes, routes, écoles, centres de santé), afin d'établir un plan directeur d'électrification rurale identifiant, pour chaque localité, l'option la moins coûteuse :



- Extension du réseau (lorsque la dorsale MV passe à proximité) ;
- Mini-réseaux hybrides (PV/diesel ou PV/batteries) pour les bourgs isolés avec densité suffisante ;
- Systèmes solaires domestiques (SHS) pour les hameaux dispersés.
- Intégration stricte de ce plan avec la planification du réseau national, afin de profiter des tracés prévus et éviter les doublons d'investissements.

2) CHIFFRER LE BESOIN ET DEFINIR UNE POLITIQUE DE SUBVENTION CLAIRE

- Estimation du coût total de l'électrification résiduelle par filière (réseau/mini-réseau/SHS), avec hypothèses transparentes (CAPEX, OPEX, logistique, sur 10-15 ans).
 - Décision politique sur la part de contribution publique (subventions d'investissement ou d'exploitation) et sur les modalités d'allocation (ex. Results-Based Financing, Viability Gap Funding (VGF) - combler l'écart entre tarif abordable et coût complet, mécanismes de péréquation et tarifs sociaux ciblés pour la clientèle vulnérable..._
- Mobilisation coordonnée des sources : budget national, FATE (GPC/FGIS) comme guichet d'accès et de transition, cofinancements BAD/BM et fonds climats (selon l'éligibilité des composantes renouvelables), alignés sur le Compact/M300.

3) CLARIFIER LES ROLES ET RENFORCER LA MISE EN ŒUVRE

- Révision des textes pour préciser les mandats (ministère, SP, SEEG, ARSEE, CNEE) et combler le vide opérationnel en électrification rurale (ex. "unité projet" au sein du ministère avec feuille de route, pouvoirs de passation et suivi RBF/VGF_.
- Standardisation des spécifications techniques (mini-réseaux, SHS, comptage, stockage) et contrats O&M avec SLA¹⁴ pour garantir la durabilité.
- Professionnalisation locale : formation d'opérateurs, maintenance déléguée, chaîne d'approvisionnement pièces/batteries, et dispositifs de support régionalisés.

4) APPROCHES D'EXECUTION PAR "FILIERES"

- Extension du réseau (priorité "proche réseau") : paquets de lots MV/LV synchronisés avec PIVRHE/PASBAP en cours de négociation ; fenêtre de branchements subventionnés pour ménages vulnérables.
- Mini-réseaux "concessions légères" (villages-bourgs) : appels à projets en fenêtres annuelles, avec VGF + RBF

service (disponibilité/qualité) ; cadre tarifaire simple et prévisible (plancher/plafond).

- SHS (habitat dispersé), le cas échéant.
- Ancrages de demande (écoles, centres de santé, "productive use") intégrés aux business plans pour stabiliser la charge et améliorer la viabilité.

5) ABORDABILITE ET PROTECTION DES MENAGES

- Maintien/ajustement des tarifs sociaux et des abonnés économiquement faibles avec critères unifiés ;
- Subventions ciblées au branchement (one-off) et étalement des frais via microfinance/PayGo en hors-réseau ;
- Suivi de l'effort budgétaire des ménages (part du revenu consacrée à l'énergie) pour ajuster les dispositifs.

6) SUIVI-EVALUATION ET REDEVABILITE

- Intégrer au cadre M&E du Pacte :
 - Indicateurs de résultat (nouveaux ménages alimentés par filière ; disponibilité/qualité du service ; temps moyen de réparation) ;
 - Indicateurs d'équité territoriale (part du reliquat électrifié par province) ;
 - Tableau de bord public mis à jour trimestriellement (MAUEE/ARSEE).
- Retour d'expérience systématique pour ajuster les fenêtres suivantes.

7) CALENDRIER INDICATIF (2030 RURAL 99 %)

- 2026 : cartographie fine + plan directeur least-cost ; cadrage subventions (RBF/VGF) ; note juridique de révision des rôles.
- 2027-28 : première fenêtre d'appels (mini-réseaux/SHS) + lots MV/LV "proche réseau" ; montée en puissance FATE.
- 2029-30 : déploiement itératif (3-4 vagues), avec ajustements annuels selon M&E ; objectif d'accès rural ≈ 99 %.

Le Gouvernement restera ouvert aux investisseurs proposant des solutions optimales et compétitives, dans un cadre balisé (règles de subvention, standard de service, contrats O&M, règles tarifaires), afin d'assurer de véritables partenariats gagnant-gagnant et la pérennité du service. Dans le cadre de la promotion des investissements privés sur les mini-réseaux, le Gouvernement entend mettre en place, au bénéfice des opérateurs intervenant en partenariat public-privé (PPP),

¹⁴ Accord de niveau de service.



un mécanisme clair et prévisible de protection contre le risque d'empiètement du réseau national.

À cet effet, il est proposé d'instituer une clause de compensation, dans le cadre de l'élaboration des textes d'application de la loi 12/2023, applicable en cas d'extension du réseau public dans le périmètre concédé au partenaire privé, dès lors que cette extension entraîne une perte substantielle de clientèle, de revenus ou d'utilité économique de l'investissement. Cette compensation viserait à préserver l'équilibre économique du contrat et pourrait prendre, selon les cas, l'une ou une combinaison des formes suivantes : (i) indemnisation financière sur la base de la valeur économique résiduelle des actifs et des flux futurs affectés, (ii) prolongation de la durée de la concession, (iii) ajustement tarifaire encadré, (iv) extension de périmètre vers une zone équivalente, ou (v) option d'intégration/rachat des actifs par l'autorité concédante ou le concessionnaire du réseau selon des modalités convenues.

Évolution prévue – accès à la cuisson propre

Le Gouvernement gabonais entend consolider les acquis en matière d'accès à la cuisson propre, tout en ciblant les zones rurales et périurbaines qui n'en bénéficient pas encore pleinement. L'objectif est de garantir à l'ensemble des ménages, y compris les plus isolés, un accès durable, sûr et abordable à des solutions de cuisson modernes. Les actions prévues s'articulent autour de trois orientations principales :

1) RENFORCEMENT DE LA FILIERE GPL

- Poursuivre les efforts de maintien des prix du gaz à un niveau abordable, notamment à travers le mécanisme national de stabilisation des prix des produits pétroliers et l'ajustement progressif du dispositif de subvention afin de mieux cibler les ménages vulnérables.
- Étendre la distribution du GPL en milieu rural grâce à la création de points de rechargement secondaires et à la modernisation de la logistique de transport.
- Renforcer les capacités nationales de stockage et de remplissage du GPL, notamment à travers le développement et la modernisation d'infrastructures stratégiques telles que les centres emplisseurs d'Owendo et de Moanda (SGEPP), ainsi que le projet de dépôt gazier d'Owendo porté par Petro Gabon.
- Renforcer la sécurité d'approvisionnement en GPL en développant des capacités supplémentaires de stockage et en améliorant la logistique de distribution afin de réduire les risques de rupture d'approvisionnement sur l'ensemble du territoire.
- Appuyer la diffusion des kits GPL prévus dans le cadre du Programme national de cuisson propre (PNCP) et assurer leur disponibilité sur l'ensemble du territoire.

- Encourager le développement de la production nationale de GPL à partir de la valorisation du gaz associé aux activités pétrolières, notamment dans le cadre des projets portés par Perenco, qui pourraient permettre à terme de renforcer l'approvisionnement du marché domestique et de réduire la dépendance aux importations.

2) SOUTIEN AUX MENAGES ET SENSIBILISATION

- Accompagner les ménages à faibles revenus dans l'acquisition et l'entretien des équipements, notamment via des mécanismes de subvention partielle ou de crédit à taux réduit.
- Mener des campagnes d'information et de formation sur la sécurité domestique, la manipulation du gaz et les avantages sanitaires des solutions propres.

3) DIVERSIFICATION PROGRESSIVE DES OPTIONS DE CUISSON

- Promouvoir, lorsque cela est techniquement et économiquement pertinent, des solutions alternatives : foyers améliorés dans les zones rurales, cuisson électrique dans les centres semi-urbains déjà électrifiés, et expérimentation de petits systèmes de biogaz domestique pour les zones agricoles.
- Encourager la participation du secteur privé et des partenaires techniques pour tester et déployer ces approches dans un cadre de partenariat gagnant-gagnant.

Enfin, le Gouvernement prévoit d'intégrer le suivi de la cuisson propre dans le système national de suivi-évaluation du Pacte de l'énergie, afin d'assurer un suivi continu des progrès, d'adapter les politiques de soutien et de garantir la durabilité des résultats obtenus.

PILIER IV

INCITER LA PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVE POUR MOBILISER DES RESSOURCES SUPPLEMENTAIRES

État des lieux

La participation du secteur privé constitue un levier essentiel pour répondre aux besoins d'investissement du système électrique gabonais et soutenir la diversification du mix énergétique. Les besoins de financement demeurent considérables, tant pour le remplacement des centrales thermiques vétustes que pour le développement de nouvelles capacités hydroélectriques, solaires et gazières.



Le Gouvernement gabonais cherche à accroître la contribution du secteur privé afin d'accélérer la réalisation des projets prioritaires, d'améliorer la qualité du service et de réduire le coût moyen de production de l'électricité, tout en respectant les normes environnementales et sociales en vigueur. Toutefois, la disponibilité d'un cadre juridique favorable et d'un portefeuille de projets ne se traduit pas automatiquement par des investissements effectifs, en l'absence de projets suffisamment préparés, structurés et bancables.

Le cadre juridique national offre des bases solides et transparentes pour l'investissement privé, dont la pleine effectivité dépendra de l'adoption et de la mise en œuvre des textes d'application.

- L'Ordonnance n°9/2016, ratifiée par la Loi n°20/2016, fixe les principes de concurrence, d'égalité de traitement et de transparence applicables aux partenariats public-privé (PPP). Elle encadre les procédures (appels d'offres, dialogue compétitif, procédures négociées, offres spontanées), les formes de partenariat, le partage des risques et la durée des engagements, tout en autorisant le recours à l'arbitrage international.
- La Loi n°012/2023 du 18 août 2023 consacre désormais un cadre législatif spécifique au secteur de l'électricité, distinct de celui de l'eau potable. Elle définit les conditions d'accès, d'exploitation et de régulation des réseaux, renforce la gouvernance sectorielle, promeut les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, et prévoit des mécanismes de financement, dont un fonds d'appui au secteur de l'énergie.
- La Loi n°13/2023 complète ce dispositif en intégrant les exigences de qualité, de santé, de sécurité et de protection de l'environnement, tout en imposant aux opérateurs le respect des normes nationales et internationales et la prise en compte de la responsabilité sociétale et du contenu local.

Parallèlement, le Fonds National pour l'Énergie et l'Eau (FNEE) a été créé comme instrument de financement flexible et stratégique, capable de mobiliser et d'allouer efficacement des ressources internes et externes vers des projets à fort impact socio-économique. Il appuie notamment la modernisation des infrastructures, la relance de projets retardés (centrale gaz d'Owendo, aménagements hydroélectriques de Ngoulmendjim, Impératrice Eugénie, Fé 2) et la coopération régionale.

Principales barrières et obstacles

Malgré la mise en place d'un cadre juridique complet et favorable, plusieurs défis persistent pour traduire le

potentiel du secteur privé en projets effectivement financés et mis en œuvre :

- **Mise en œuvre opérationnelle du cadre légal** : la publication des textes d'application, attendue avant fin 2026, sera essentielle pour rendre les dispositions de la Loi n°012/2023 pleinement effectives et applicables.
- **Faible préparation des projets** : de nombreux projets souffrent d'études de faisabilité incomplètes ou obsolètes, ce qui retarde leur structuration financière et limite leur bancabilité.
- **Capacités institutionnelles limitées** : les administrations impliquées (MAUEE, Finances, ARSEE, Société de Patrimoine) disposent encore de ressources humaines et techniques insuffisantes pour accompagner les procédures PPP/IPP complexes.
- **Manque de standardisation des documents contractuels** : les contrats d'achat d'électricité (PPA), de fourniture de gaz (GSA) et les conventions de raccordement varient selon les projets, ce qui complique les négociations et allonge les délais de clôture financière.
- **Coordination interinstitutionnelle perfectible** : la multiplicité des acteurs (Énergie, Finances, Plan, Environnement) entraîne des lenteurs administratives et un manque de visibilité pour les investisseurs.
- **Besoins importants en financement à long terme** : la taille du marché et les contraintes macroéconomiques limitent la capacité de l'État à fournir les garanties ou subventions nécessaires pour rendre certains projets attractifs.
- **Perception de risque élevée par les investisseurs**, liée notamment à l'incertitude sur la solvabilité des contreparties publiques, à la visibilité limitée sur les flux de paiement et à l'absence de mécanismes robustes de sécurisation des revenus.

Ces contraintes font de la préparation des projets et de la gouvernance sectorielle les conditions déterminantes de la réussite du modèle PPP/IPP au Gabon.

Évolution prévue

Le Gouvernement gabonais entend consolider la place du secteur privé dans le développement du système électrique et créer un environnement d'investissement plus attractif et prévisible.

Les principales orientations prévues sont les suivantes :

- Adoption des textes d'application de la Loi n°012/2023 avant le 31 décembre 2026, afin d'assurer la mise en œuvre effective des dispositions légales et de renforcer l'attractivité du secteur auprès des investisseurs privés.
- Traduction effective des réformes en résultats concrets, notamment à travers l'accélération de la



clôture financière des projets prioritaires et la mise en service de nouvelles capacités.

- Intégration des dispositions fiscales spécifiques aux activités du secteur de l'énergie dans la Loi de finances pour l'exercice 2027, conformément aux orientations du Gouvernement.
- Structuration d'une cellule conjointe PPP/IPP entre le MAUEE et le Ministère en charge de l'Économie et des Finances, chargée d'appuyer la préparation des projets et le suivi des procédures de sélection et de passation.
- Publication d'un pipeline national de projets bancables, incluant des aménagements hydroélectriques, des centrales solaires avec stockage et des projets de conversion des groupes diesel au gaz, pour renforcer la visibilité du marché et la coordination entre acteurs publics et privés.
- Standardisation des contrats (PPA, GSA, conventions de raccordement) afin de simplifier les négociations, réduire les délais de clôture financière et assurer un partage équilibré des risques.
- Renforcement du rôle du FNEE comme guichet national de financement du secteur, capable de soutenir la préparation des projets, d'apporter des garanties partielles et de faciliter les mécanismes de cofinancement avec les partenaires techniques et financiers.
- Amélioration de la coordination institutionnelle, avec un pilotage renforcé par le MAUEE, une régulation indépendante assurée par l'ARSEE, une gestion des actifs par la Société de Patrimoine et un contrôle des engagements souverains sous la supervision du Ministère en charge des Finances. Dans le cadre de la gestion des impayés de l'État, il sera institué un mécanisme de compensation légale automatisée, reposant sur un compte séquestre et un processus mensuel de compensation (*clearing*), afin d'assurer la continuité des paiements dus à la SEEG.

À travers ces réformes, le Gabon vise à instaurer un climat de confiance durable avec les investisseurs, à accélérer la mise en œuvre des projets énergétiques et à stimuler la diversification du mix de production, tout en garantissant la viabilité économique et la durabilité environnementale du secteur.

PILIER V

GARANTIR DES SERVICES PUBLICS FINANCIEREMENT VIABLES QUI FOURNISSENT DES SERVICES FIABLES ET ABORDABLES

État des lieux

La viabilité financière des services publics d'électricité demeure une priorité centrale pour le Gouvernement gabonais. Le système actuel doit concilier trois impératifs :

- la soutenabilité économique des opérateurs (SEEG, Société de Patrimoine, GPC) ;
- l'abordabilité des tarifs pour les ménages et les entreprises ;
- et la qualité du service fourni sur l'ensemble du territoire.

La viabilité financière du secteur constitue également une condition essentielle pour attirer les investissements privés, en garantissant la crédibilité des contreparties et la sécurité des flux de paiement. À ce titre, malgré les progrès réalisés, le secteur fait encore face à des déséquilibres structurels, notamment des retards dans les compensations tarifaires, des pertes techniques et non techniques estimées autour de 29 %, ainsi qu'une accumulation d'arriérés de paiement, tant publics que privés. Ces fragilités affectent la trésorerie et la capacité d'investissement des opérateurs. Le début de la numérisation du comptage de l'énergie électrique au Gabon remonte à une période antérieure à l'an 2000. Depuis lors, les compteurs classiques ont été progressivement remplacés par des compteurs électroniques à prépaiement. Le Gabon avait, à cet égard, fait figure de pionnier en Afrique subsaharienne.

Cependant, en 2024, la découverte d'un système numérique parallèle de gestion et de collecte des paiements avait mis en évidence l'existence de pratiques frauduleuses susceptibles de contribuer à l'importance des pertes commerciales, estimées à 85 % des pertes totales en 2022. Cette fraude s'était inscrite plus largement dans un ensemble de dysfonctionnements et de contre-performances relevés dans la gestion et l'exploitation du service public de l'électricité. C'est dans ce contexte global que le Gouvernement avait décidé de placer la SEEG sous administration provisoire, afin de rétablir la gouvernance, de renforcer la transparence et d'améliorer la qualité du service.

Le maintien de tarifs relativement bas, utilisé comme mesure de protection du pouvoir d'achat, continue de limiter la couverture intégrale des coûts du service électrique. Les tarifs de l'électricité appliqués aux consommateurs finaux sont gelés par décision



gouvernementale depuis octobre 2018. Avant cette date, l'ARSEE suivait l'évolution des tarifs au moyen d'une formule tarifaire indexée sur plusieurs paramètres économiques, notamment l'inflation, le prix du gaz et le prix du gasoil. Dans le cadre institutionnel actuel, l'ARSEE contribue au suivi technique et économique des paramètres tarifaires, sans être l'organe décisionnel final en matière de fixation des tarifs, ceux-ci étant déterminés et révisés par voie réglementaire.

En 2024, le coût moyen de revient de l'électricité est estimé à 79,8 FCFA/kWh, pour un prix de vente moyen de 103,2 FCFA/kWh. Toutefois, dans certaines centrales thermiques fonctionnant au gazole, les coûts d'exploitation peuvent atteindre jusqu'à 250 FCFA/kWh, ce qui reflète l'impact important du mix de production sur l'équilibre financier du secteur. En pratique, la situation financière de la SEEG reste fragile. Le taux de recouvrement global des factures est estimé à 60,5 % (y compris les paiements de l'État) et le rendement de facturation de l'électricité atteint 71,9 %, ce qui traduit des marges importantes d'amélioration dans les mécanismes de facturation et de recouvrement. À cette situation s'ajoute une nouvelle mesure introduite dans la loi de finances 2026 : une contribution de 9 % appliquée aux factures d'électricité, destinée à financer la salubrité et les infrastructures urbaines. Bien que cette contribution ne modifie pas directement la structure tarifaire du secteur électrique, elle alourdit le montant final payé par les ménages et pourrait, à terme, influencer la perception d'une hausse des coûts de l'électricité sans pour autant améliorer la viabilité financière du service énergétique lui-même. Cette évolution devra donc être surveillée attentivement dans le cadre de la trajectoire vers une tarification plus transparente et plus alignée avec les coûts réels du service.

Le cadre réglementaire actuel, consolidé par la Loi n°012/2023 et la réglementation tarifaire de l'ARSEE, offre les instruments nécessaires pour restaurer un équilibre durable, sous réserve de leur mise en œuvre effective. Il prévoit un mécanisme de révision périodique des tarifs fondé sur le coût réel du service et sur les objectifs de performance assignés aux opérateurs.

Des mesures concrètes ont déjà été engagées pour renforcer l'équilibre économique du secteur :

- Réorganisation de la SEEG, avec une réduction drastique du nombre de directions, passant de 54 à 16, afin de renforcer l'efficacité et la gouvernance interne ;
- Séparation des activités liées à l'énergie électrique de celles relatives à l'eau potable ;

- Rationalisation du personnel, à travers des réaffectations, des départs à la retraite et des actions disciplinaires contre les auteurs de fraudes ;
- Réduction progressive de la masse salariale, ramenée de 24 % à une cible comprise entre 12 % et 15 % des dépenses totales ;
- Révision des frais de branchement en 2024 (70 000 FCFA pour le monophasé, 120 000 FCFA pour le triphasé) afin de concilier équité sociale et équilibre financier.

La Société de Patrimoine joue un rôle clé dans cette équation. Elle assure la gestion et l'entretien des actifs de production et de réseau appartenant à l'État, et perçoit des redevances auprès des exploitants. Son équilibre financier dépend directement de la régularité des paiements de la SEEG et des transferts budgétaires. La mise en place d'un contrat-plan pluriannuel État-SP-SEEG, intégrant des objectifs de performance technique, de réduction des pertes et de rentabilité des actifs, constitue une étape décisive vers une gouvernance financière plus prévisible.

Le Gouvernement bénéficie par ailleurs d'un accompagnement institutionnel de ses partenaires techniques et financiers, notamment à travers le projet PASBAP (en cours de négociation avec la Banque mondiale) et le programme PIVRHE (Banque africaine de développement), qui visent le renforcement des capacités, la transparence et la gestion de la performance du secteur.

Le secteur énergétique bénéficie également de mécanismes de soutien public visant à préserver l'accessibilité des services énergétiques pour les ménages. En 2025, le coût budgétaire estimé des subventions publiques au GPL domestique, destiné principalement aux usages de cuisson, est d'environ 30 milliards de FCFA par an¹⁵ dans le cadre du mécanisme national de stabilisation des prix des produits pétroliers. Dans une perspective de soutenabilité budgétaire, le Gouvernement examine différentes options visant à améliorer l'efficacité et le ciblage des subventions énergétiques tout en préservant l'accessibilité des services pour les ménages les plus vulnérables.

Principales barrières et obstacles

Malgré ces avancées, plusieurs défis critiques subsistent pour assurer la pleine viabilité économique et opérationnelle du secteur :

- Écart persistant entre coûts et tarifs : la structure tarifaire actuelle ne permet pas encore d'atteindre la pleine couverture des coûts de service, rendant

¹⁵ Source : Ministère du Pétrole et du Gaz.



nécessaire la poursuite d'une trajectoire progressive vers la réflectivité.

- Dépendance aux subventions publiques, exposant le secteur aux contraintes budgétaires de l'État et à l'imprévisibilité des transferts.
- Pertes techniques et commerciales élevées, qui limitent la rentabilité du service et fragilisent la trésorerie des opérateurs.
- Arriérés de paiement publics et privés, affectant directement les flux de trésorerie et la capacité d'investissement.
- Crédibilité financière limitée des contreparties publiques, qui constitue un facteur de risque majeur pour les investisseurs et complique la structuration des projets en PPP/IPP.
- Capacités managériales et systèmes d'information encore insuffisants pour un pilotage axé sur la performance, notamment dans les domaines du recouvrement, de la maintenance préventive et du suivi financier.
- Besoin de clarification des relations contractuelles entre l'État, la SEEG et la Société de Patrimoine, afin d'assurer une répartition claire des responsabilités et une reddition de comptes efficace.

Évolution prévue

À moyen terme, le Gouvernement gabonais entend mettre en œuvre une trajectoire tarifaire graduelle et maîtrisée, combinant ajustements automatiques, subventions ciblées pour les ménages vulnérables et incitations à l'efficacité énergétique. Les principales orientations prévues sont les suivantes :

- Améliorer la performance opérationnelle des opérateurs par la réduction des pertes techniques et commerciales et le renforcement des mécanismes de recouvrement.
- Stabiliser la trésorerie du secteur grâce à une meilleure discipline de paiement des administrations publiques et à la réduction progressive des arriérés.
- Mettre en œuvre le contrat-plan pluriannuel État-SP-SEEG, intégrant des objectifs précis de performance, de réduction des pertes et de rentabilité, assortis d'indicateurs de suivi.
- Amélioration mesurable des performances du secteur, notamment à travers l'augmentation du taux de recouvrement, la réduction des pertes techniques et commerciales et le renforcement de la capacité d'autofinancement des opérateurs.

- Renforcer la régulation économique et tarifaire de l'ARSEE pour assurer la transparence, la prévisibilité et la protection des consommateurs.
- Optimiser l'allocation des subventions publiques en ciblant les ménages vulnérables, tout en réduisant progressivement les soutiens généralisés.
- Poursuivre la formation et le renforcement des capacités institutionnelles des opérateurs et des régulateurs, avec l'appui des partenaires techniques et financiers.
- Afin de préserver l'acceptabilité sociale de la réforme tarifaire, le Gouvernement s'engage à accompagner sa mise en œuvre par des mesures de communication et de sensibilisation à destination des usagers, en lien avec le déploiement progressif de dispositifs de protection ciblée des ménages vulnérables. Cette communication visera notamment à expliquer les objectifs de la réforme, les modalités de ciblage des subventions et les mécanismes d'accompagnement prévus, afin de renforcer la transparence et la compréhension des usagers, sans préjuger des ajustements fiscaux ou tarifaires qui relèvent du cadre budgétaire national.

D'ici 2030, la convergence entre coûts réels et tarifs appliqués, la baisse des subventions unitaires, et la consolidation de la performance des opérateurs publics devraient permettre d'assurer la fourniture d'un service électrique fiable, abordable et financièrement durable sur l'ensemble du territoire.



4

Cadre opérationnel de mise en œuvre du Pacte



Objectifs Cadre opérationnel de mise en œuvre du Pacte

Le présent cadre de mise en œuvre définit les modalités opérationnelles et institutionnelles du Pacte de l'Énergie du Gabon. Il établit un dispositif cohérent de coordination, de suivi et d'exécution, articulé autour de la Compact Delivery and Monitoring Unit (CDMU), pour assurer la réalisation progressive et ordonnée des réformes et investissements identifiés dans le Pacte. L'objectif est d'accélérer l'accès durable à l'électricité et à la cuisson propre, d'améliorer la performance des institutions et entreprises publiques du secteur, et d'ancrer les résultats obtenus dans les politiques publiques nationales, afin de garantir un impact durable sur la transition énergétique du pays. Il vise également à renforcer la capacité de l'État à passer de la planification à l'exécution effective des projets, en réduisant les délais de mise en œuvre et en levant les principaux goulots d'étranglement institutionnels et opérationnels.

Cadre institutionnel et dispositif de mise en œuvre du Pacte

Au cœur du dispositif de mise en œuvre du Pacte de l'Énergie du Gabon se trouve la *Compact Delivery and Monitoring Unit* (CDMU). Elle constitue le mécanisme national de coordination, de suivi et d'accélération des réformes et investissements inscrits dans le Pacte, en assurant la cohérence d'action entre les niveaux politique, stratégique et technique de l'État. Un enjeu central identifié lors des consultations est le passage effectif de la planification à l'exécution. À cet effet, le dispositif de mise en œuvre devra permettre d'identifier et de lever rapidement les blocages opérationnels, d'assurer un suivi rapproché des projets prioritaires et de renforcer la redevabilité des acteurs impliqués. Placée sous l'autorité du Ministre de l'Accès Universel à l'Eau et à l'Énergie, la CDMU agit comme le moteur de traduction de la vision politique en résultats concrets, tout en s'appuyant sur les Ministères concernés, notamment le Ministère de l'Économie et des Finances, le Ministère de la Planification, le Ministère du Pétrole et du Gaz, le Ministère de l'Environnement, le Ministère des Travaux Publics, le Ministère de l'Industrie et de la Transformation, comme bras techniques et institutionnels de mise en œuvre, en identifiant et en traitant de manière proactive les blocages qui freinent la mise en œuvre des réformes et des projets.



Comité de pilotage (CDMU-CP)

Le Comité de pilotage constitue l'organe stratégique et décisionnel du dispositif.

- **Rôle :** Il fixe le cap du Compact, valide les grandes étapes, et s'assure que la mise en œuvre répond aux objectifs politiques, institutionnels et stratégiques du Gouvernement. Le CP est coordonné par le Ministre en charge de l'Énergie, avec la possibilité d'une représentation par le Cabinet du Président de la République et du Vice-Président en charge du Gouvernement, pour garantir la visibilité politique du processus.
- **Composition :** Sous l'égide du Ministre en charge de l'Énergie, le CDMU-CP réunit :
 - Les ministères clés concernés : Économie et Finances, Plan et Prospective, Environnement et Climat, Industrie, Agriculture, Intérieur, Communication ;
 - Les institutions financières publiques : Banque centrale, Trésor, Fonds gabonais d'investissements stratégiques ;
 - Les principaux partenaires techniques et financiers engagés dans l'Initiative M300 ;
 - Un représentant des organisations de la société civile œuvrant pour les droits des consommateurs ;
 - Le coordonnateur technique du projet (idéalement le Directeur général de l'Énergie), en qualité d'invité permanent, afin d'assurer la liaison entre le Comité de pilotage et le Comité technique (sans droit de vote).
- **Responsabilités :** Le Comité de pilotage assume la responsabilité d'orienter stratégiquement la mise en œuvre du Pacte, en définissant ses priorités, ses objectifs et les grandes orientations politiques. Il valide les plans de travail, les budgets, les calendriers et les livrables clés, assurant ainsi la cohérence d'ensemble du dispositif. Il veille au suivi global de l'exécution, analyse les rapports d'avancement produits par le Comité technique et décide, le cas échéant, des ajustements majeurs nécessaires à l'atteinte des résultats. Le Comité de pilotage joue également un rôle d'arbitrage en cas de différends institutionnels, de blocages administratifs ou de difficultés de financement, afin de garantir la continuité des actions. Enfin, il assure la représentation du Compact auprès des autorités nationales, des partenaires techniques et financiers, ainsi que des instances régionales ou internationales, contribuant ainsi à la visibilité politique et à la mobilisation de l'appui nécessaire à la réussite du Pacte.
- **Fonctionnement :** Le Comité de pilotage se réunit au moins trois fois par an, selon un calendrier fixé par le Ministre en charge de l'Énergie. Des réunions

extraordinaires peuvent être convoquées en cas d'urgence, dans la limite de deux par an. Le secrétariat du Comité est assuré par le Comité technique, qui prépare les ordres du jour et les dossiers soumis à décision. Chaque session donne lieu à un procès-verbal validé et à une feuille de route des décisions transmises au CDMU-CT pour exécution.

Comité technique (CDMU-CT)

- **Rôle :** Le Comité technique constitue le bras opérationnel du dispositif. Il est chargé de la mise en œuvre concrète des décisions et orientations validées par le Comité de pilotage. Il coordonne la planification, l'exécution et le suivi des activités inscrites dans le Compact, tout en assurant la cohérence technique entre les différentes institutions concernées. Le Comité technique veille à la bonne circulation de l'information entre les partenaires, propose les ajustements nécessaires et garantit le respect des standards de qualité et des échéances fixées.
- **Composition :** Placée sous la direction du Coordonnateur du Compact, désigné au sein de la Direction générale de l'Énergie, la composition du Comité technique comprend :
 - Les représentants des directions techniques et administratives du Ministère en charge de l'Énergie ;
 - Les représentants des principales institutions du secteur : SEEG, Société de Patrimoine, ARSEE, GPC, FGIS ;
 - Les points focaux des autres ministères partenaires impliqués dans la mise en œuvre ;
 - Et, selon les besoins, un représentant des bailleurs ou partenaires techniques participant directement aux travaux.

Cette composition vise à garantir une approche intégrée, mobilisant l'ensemble des compétences techniques, réglementaires et financières nécessaires à l'exécution du Compact.

- **Responsabilités :** Le Comité technique supervise la planification opérationnelle et la mise en œuvre des activités du Pacte, en traduisant les décisions stratégiques du Comité de pilotage en actions concrètes. Il assure la coordination interinstitutionnelle et veille à la cohérence technique des interventions. Il apporte l'appui technique requis aux différentes entités, notamment en matière d'analyse, de gestion administrative, financière et de passation des marchés. Il est également responsable du suivi-évaluation : il collecte les données, renseigne les indicateurs de performance et prépare les rapports périodiques de suivi transmis au Comité de pilotage. Le Comité technique prépare en outre les dossiers et documents



soumis à validation, anticipe les goulots d'étranglement et formule des propositions de solutions. Enfin, il garantit une communication fluide et continue entre les acteurs opérationnels et les partenaires extérieurs, tout en contribuant à la capitalisation des bonnes pratiques.

- **Fonctionnement** : Le Comité technique se réunit toutes les deux semaines, ou plus fréquemment si nécessaire, sur convocation du Coordonnateur. Il s'appuie sur une cellule permanente logée au sein du Ministère de l'Énergie, chargée du suivi quotidien des activités, de la communication avec les partenaires et de la gestion documentaire du Compact. Les comptes rendus de réunion sont diffusés à l'ensemble des membres et partagés avec le Comité de pilotage, accompagnés de recommandations opérationnelles ou d'alertes sur les risques identifiés.

Interface avec les partenaires et les autres acteurs

La CDMU agit comme plateforme nationale d'harmonisation pour l'ensemble des interventions d'assistance technique et de financement liées au Pacte. Elle assure la coordination entre :

- Les bailleurs de fonds et partenaires techniques (Banque africaine de développement, Banque mondiale, GEAPP, etc.),
- Les développeurs privés et investisseurs,
- Et les ministères sectoriels dont les actions influent sur la transition énergétique (finances, environnement, industrie, collectivités locales).

En centralisant les interactions sous une plateforme unifiée, la CDMU vise à renforcer la cohérence des politiques publiques, à réduire les doublons entre initiatives, et à améliorer la visibilité des progrès réalisés. Elle contribuera également à éviter la fragmentation des interventions et à orienter les ressources vers les priorités identifiées du Pacte. La CDMU sera également chargée de produire les rapports de suivi périodiques du Pacte, fondés sur des indicateurs de performance validés lors du Quality Enhancement Review (QER) par la BM et la BAD.

4.2.4. Outils et technologie

La CDMU exploitera des outils numériques de suivi et d'aide à la décision pour renforcer la transparence et la redevabilité. Un tableau de bord digital sera progressivement déployé pour suivre les indicateurs clés, les engagements financiers et les progrès de mise en œuvre, facilitant ainsi la coordination entre les institutions et la communication avec les partenaires.

Principes de fonctionnement de la CDMU

Pour garantir l'efficacité, la transparence et la durabilité de la mise en œuvre du Pacte de l'Énergie du Gabon, la Compact Delivery and Monitoring Unit (CDMU) s'appuiera sur un ensemble de principes directeurs visant à assurer une coordination fluide entre les institutions publiques, les partenaires techniques et financiers, et les acteurs privés. Ces principes reposent sur quatre piliers : gouvernance et transparence, communication et engagement, renforcement des capacités, et inclusion transversale.

Gouvernance, transparence et redevabilité

La CDMU opérera selon des règles claires de redevabilité et de gestion axée sur les résultats.

- Publication semestrielle d'un rapport d'avancement présentant les progrès réalisés, les indicateurs de performance, les contraintes rencontrées et les perspectives à court terme.
- Mise en place d'un système de suivi informatisé, incluant un tableau de bord public accessible à la Présidence, au ministère en charge de l'Énergie et aux partenaires, avec un usage actif de ces données pour orienter la prise de décision et prioriser les actions correctives.
- Introduction d'un mécanisme de suivi participatif, permettant aux principales parties prenantes (administrations, opérateurs, bailleurs, secteur privé) d'examiner collectivement l'état d'avancement du Pacte lors de réunions trimestrielles.
- Adoption d'un cadre de performance pour les institutions du secteur, liant les résultats à des engagements précis et mesurables.

Communication et engagement des parties prenantes

La réussite du Pacte repose sur une communication proactive et un engagement continu avec l'ensemble des acteurs du secteur.

- Élaboration d'une identité visuelle propre au Pacte de l'Énergie du Gabon, incluant logo, charte graphique et slogan fédérateur.
- Développement d'un portail d'information public adossé au site du ministère en charge de l'Énergie, présentant les priorités du Pacte, les projets en cours, les opportunités d'investissement et les résultats obtenus.



- Organisation de forums nationaux et de présentations ciblées à destination des partenaires techniques et financiers, du secteur privé national et des collectivités locales.
- Utilisation des médias et des réseaux sociaux pour vulgariser les avancées du Pacte, renforcer la transparence et valoriser les résultats obtenus.

Renforcement des capacités et gestion des ressources humaines

Le succès du Pacte dépendra également de la capacité du secteur à mobiliser et retenir des compétences techniques et managériales de haut niveau.

- Élaboration d'un plan de renforcement des capacités pour les institutions clés (ministère, ARSEE, SEEG, SP, GPC), incluant la formation technique, la gestion de projet, la planification financière et le suivi-évaluation.
- Mise en place d'un dispositif de transfert de compétences entre les experts intégrés, les consultants appuyés par les bailleurs et les cadres nationaux.

Inclusion transversale : genre, jeunesse et climat

La CDMU intégrera de manière transversale les dimensions de genre, de jeunesse et de durabilité environnementale dans la planification et la mise en œuvre du Pacte.

- Désignation d'un point focal genre et inclusion sociale au sein de la CDMU, chargé d'assurer la prise en compte systématique de l'égalité femmes-hommes dans toutes les activités du Pacte.
- Attention particulière à la formation et au recrutement des jeunes professionnels du secteur de l'énergie, favorisant leur intégration dans les projets soutenus par le Pacte.
- Intégration systématique des critères de durabilité environnementale et de résilience climatique dans la sélection et le suivi des projets, en privilégiant les solutions à faibles émissions et les technologies sobres en carbone.
- Intégration des financements climatiques dans l'évaluation et la mise en œuvre des projets. Afin de maximiser l'accès du Gabon au financement climatique mondial, la CDMU intégrera les considérations relatives au financement climatique dans ses processus d'identification, d'évaluation et de suivi des projets. Chaque projet évalué ou présenté par la CDMU sera examiné afin de déterminer s'il est susceptible de bénéficier de crédits carbone et d'autres mécanismes de financement climatique, ce qui permettra de garantir que les investissements

financièrement viables et alignés sur le climat soient prioritaires et favorisés.

- Suivi des co-bénéfices climatiques (emplois verts, réduction des émissions, efficacité énergétique) dans le cadre de reporting de la CDMU.

Dialogue, coordination et amélioration continue

La CDMU favorisera un dialogue permanent avec les parties prenantes et un apprentissage continu à partir des expériences de mise en œuvre.

- Organisation de revues semestrielles du Pacte associant les partenaires techniques et financiers, les acteurs privés et les représentants des collectivités locales.
- Capitalisation des bonnes pratiques et ajustement périodique du cadre d'action du Pacte en fonction des leçons tirées.
- Développement d'un réseau de coordination avec les autres pays engagés dans la Mission 300 afin de partager les expériences et d'aligner les méthodes de suivi.

L'ensemble de ces mécanismes vise à assurer une mise en œuvre efficace et mesurable du Pacte, avec des résultats concrets en matière d'accès, de performance du secteur et de mobilisation des investissements.



Annexes

ANNEXE I

Activités en cours et soutien des partenaires de développement¹⁶

Partenaire de développement	Nom du projet	Durée	Description du projet	Financement (y compris du secteur privé) ¹⁷	Contribution aux objectifs du Pacte			
					Accès à l'électricité	Accès à une cuisson propre	ER installée	Cibles binaires et numériques
Banque mondiale	PASBAP : Projet d'accès aux services de base et d'amélioration de la performance (en cours de négociation)	2026 - 2031	Amélioration de l'accès à l'électricité au Gabon et de la performance incluant : - La construction et la réhabilitation d'infrastructures d'électricité en milieu urbain et rural ; - L'assistance technique aux institutions sectorielles pour améliorer leurs capacités à planifier, développer, gérer, surveiller et réglementer les services d'électricité ; - L'acquisition et l'installation de compteurs, la régularisation des raccordements, l'extension de l'accès aux services et l'amélioration des systèmes de gestion ;	53 Millions de USD	Augmentation de l'accès à l'électricité sur l'ensemble du territoire	Non	Oui	

¹⁶ Tous les projets en cours et engagés ainsi que les projets en attente et confirmés doivent être inclus. Les projets d'investissement et d'assistance technique doivent aussi être inclus.

¹⁷ Les projets des secteurs public et privé doivent être répertoriés séparément.



- Les études en vue d'investissements critiques à court et à moyen terme pour améliorer la fourniture du service d'électricité au Gabon.

BAD, IFC, DBSA, EAIF, Meridiam, GPC	Projet de Construction de l'Aménagement Hydroélectrique de Kinguéle Aval	2021 - 2027	Construction d'un Aménagement Hydroélectrique pour la production de 35 MW sur la Rivière M'Bei	190 Millions de USD	Augmentation de la Capacité de production pour l'amélioration de l'accès à l'électricité	Non	Oui
IFC, BAD, DBSA, Wärtsilä, GPC	Projet de Construction de la Centrale Thermique à Gaz d'Owendo	2025 - 2027	Construction d'une Centrale thermique à Gaz de 120 MW	227 millions de USD	Augmentation de la Capacité de production pour l'amélioration de l'accès à l'électricité	Non	Non
Afreximbank, GPC	Centrale Thermique à Gaz d'Owendo (Bi-Carburant)	2025 - 2028	Construction d'une Centrale thermique à Gaz et au fioul lourd de 220 MW	212 Millions de USD	Augmentation de la Capacité de production pour l'amélioration de l'accès à l'électricité	Non	Non
ERANOVE, GPC	Projet de Construction de l'Aménagement Hydroélectrique de Ngoulmendji m y compris les lignes de transport d'énergie	2027 - 2031	Construction d'un Aménagement Hydroélectrique pour la production de 83 MW sur le Fleuve Komo	798 Millions de USD	Augmentation de la Capacité de production pour l'amélioration de l'accès à l'électricité	Non	Oui
ERANOVE, GPC	Projet de Construction de l'Aménagement Hydroélectrique de Dibwangu	Convention signée le 21/10/2021	Construction d'un Aménagement Hydroélectrique pour la production de 15 MW	136 Millions de USD	Augmentation de la Capacité de production pour l'amélioration de l'accès à l'électricité	Non	Oui



GPC, POGG, BGFI	Projet de Construction de la Centrale Thermique à Gaz de Mayumba	2024 - 2025	Construction d'une Centrale thermique à Gaz de 8.5 MW	29 Millions de USD	Augmentation de la Capacité de production pour l'amélioration de l'accès à l'électricité	Non	Non
-----------------	--	-------------	---	--------------------	--	-----	-----

ANNEXE II

Piliers du Pacte de l'énergie – Mesures et indicateurs pour le 2024

Piliers	Métriques/Indicateurs	Données 2024	
Pilier I Développer les réseaux de production et de transport et de distribution	Capacité de production installée / disponible (MW)	Hydro 366 MW / 292 MW disponible Gaz 412 MW / 189 MW disponible Fioul 97 MW / 68 MW disponible Solaire 11 MW (Novembre 2024)	
	Énergie produite annuellement (MWh)	Hydro 1 148 GWh Gaz 998 GWh Fioul 239 GWh Solaire 2 GWh	
	Énergie importée annuellement (MWh)	N.a.	
	Réseau de transmission (HTB), Total : Longueur (KM) ; Tension (KV) : Capacité de transfert - MW/MVA		Linéaire (km)
		Lignes 225 KV	195
		Lignes 90 KV (aériennes et souterraine)	330
		Lignes 63 KV (aériennes et souterraine)	287
	Réhabilitation :		
	Extension :		
	Réseau de distribution (HTA/BT), Total : Longueur (KM) ; Tension (KV) : Capacité de transfert - MW/MVA	Réseaux HTA/BT : 5 965 km	
Réhabilitation :			
Extension :			
Pilier II Intégration régionale	Interconnecteurs de transmission (HT), Total : Longueur (KM) ; Tension (KV) : Capacité de transfert - MW/MVA.	Ligne HTA 20 KV Ebebiyin et Bitam pour livraison de 3 MW (phase1). Il s'agit d'un contrat pour 10 MW entre le Gabon et la Guinée Equatoriale.	
	Énergie échangée dans le cadre d'accords bilatéraux d'achat d'électricité / de protocoles d'accord :		
	Énergie échangée dans le cadre du Power Pool :		
	Frais de transmission (Wheeling) (USD par KWh)		
	Dettes (arriérés) / Créances (USD)		



Pilier III DRE / Cuisson propre	Nombre de nouveaux raccordements à des mini-réseaux (par type de client) (3 dernières années, si possible)
	Nombre de systèmes solaires domestiques (3 dernières années, si possible)
	Nombre de connexions / d'appareils de cuisson propres
Pilier IV Participation du secteur privé	- Investissement total nécessaire pour atteindre les objectifs du Pacte énergétique 2030 - public / privé. - Investissement total disponible à partir de 2024 - public / privé - Déficit d'investissement à mobiliser chaque année jusqu'en 2030 - public / privé (sur la base des priorités et de l'ordre du Gouvernement) (national et international)
	Besoins totaux d'investissement (privé) d'ici 2030 (USD, pourcentage) - répartition (par réseau, mini-réseau, hors réseau) et cuisson propre ; répartition (par production, transmission, distribution et accès) (national et international)
Pilier V Réformes sectorielles et services publics durables	Rentabilité financière des services publics (selon les comptes audités) - Revenu net/perte nette (montant en USD et en USD/kWh) pour les discos, les transfos et les gencos.
	(Régulateur) Politique tarifaire, tarifs moyens pour l'utilisateur final (par Kwhr) et trajectoire vers la réfectivité totale des coûts (% actuel des coûts recouverts pour atteindre l'objectif de 2030)
	Montant total des subventions (USD) ¹⁸ ; trajectoire/échéances vers la réfectivité totale des coûts ¹⁹ (estimation)
	- Pertes techniques globales, commerciales et de collecte (ATCC) : objectifs de réduction en % par an - Nombre de clients avec ou sans compteur - Nombre de compteurs à prépaiement
	- Pertes techniques transport : évaluée à 5% sur le Grand Libreville mais non audités. - Pertes totales (technique et de facturation): estimée à 29% mais non audité (dernier chiffre officiel 26,7% en 2018) - SAIDI : évalué à 10 047 mn mais non audité (dernier chiffre officiel 38h en 2020) - SAIFI : évalué à 104 mais non audité (dernier chiffre officiel 44 en 2020)
	Niveau d'endettement - Dettes envers le gouvernement, les producteurs d'électricité indépendants, les autres fournisseurs.

¹⁸ Il pourrait s'agir de subventions à la production d'électricité, à la distribution, aux projets d'énergie renouvelable et aux consommateurs.

¹⁹ Subventions tarifaires pour les consommateurs (USD/kWh¹⁹) ; taux de recouvrement des coûts (%)¹⁹ ; fonds dédiés (notamment ruraux) (USD, annuel)



- Niveau d'arriérés - Créances sur le gouvernement / les entités publiques (tous les compteurs à prépaiement).
- Revenus par répartition des types de clients (par exemple, ménages, industries, commerces, mines, importations, etc.)

Délestage (par exemple, nombre moyen d'heures par jour et/ou estimation des MWh perdus par an)

33 800 MWh énergie non distribuée

Autres questions transversales à prendre en considération

- Besoins en matière de renforcement des capacités (USD) (à tous les niveaux)
- Alignement des plans d'expansion à moindre coût du secteur de l'électricité sur les stratégies à long terme du pays et les CDN/Accords de Paris - Oui/Non
- Abordabilité (ou accessibilité financière) pour les ménages (c'est-à-dire le pourcentage du revenu disponible des ménages pouvant être consacré aux services énergétiques et/ou le pourcentage de ménages bénéficiant de subventions pour l'énergie)

Emplois : par exemple, suivi du nombre d'emplois créés pour les jeunes et les femmes

ANNEXE III

Projets d'interconnexions régionaux

Intitule du projet	Objectif	Pays concernés	État d'avancement	Propositions d'actions à entreprendre
Interconnexion électrique entre Inga (RDC) et Calabar (Nigeria)	Établir l'interconnexion électrique entre le PEAC (CEEAC) et l'EEEOA ou WAPP (CEDEAO) ; projet visant la réalisation du marché de l'électricité entre les pays membres de la CEEAC et de la CEDEAO	RDC, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Cameroun, Tchad, RCA, Nigeria	Les neuf pays concernés ont signé un protocole d'accord et, lors de la revue des projets AUDA-PIDA, ce projet a été identifié comme prioritaire. Néanmoins, la recherche de financement pour les études reste en cours, celles-ci étant estimées à 3,5 millions d'euros. Parallèlement, des échanges sont en cours entre le PEAC, l'EEEOA (Système d'échange d'énergie électrique ouest-africain) et les autres parties prenantes afin de faire avancer le dossier.	Le PEAC poursuivra les discussions avec l'EEEOA afin de faire avancer ce projet d'interconnexion entre les deux institutions à travers le Cameroun et le Nigeria.



Centrale hydroélectrique de Chollet, 600 MW et lignes associées vers le Congo, le Cameroun, la RCA et le Gabon	Projet de production électrique destiné à être interconnecté avec les réseaux THT du sud du Cameroun, de l'ouest de la RCA (Dimoli) et du nord du Congo.	Cameroun, Congo, RCA Gabon	Les ministres des pays concernés ont lancé en avril 2023 deux appels d'offres internationaux ouverts (AOIO) relatifs à la sélection, d'une part, d'un ingénieur-conseil chargé d'assister le maître d'ouvrage dans le contrôle et la surveillance de la conception, de la construction et de la mise en service du projet Chollet et des lignes électriques associées et, d'autre part, d'un bureau d'études en vue de la réalisation des études, de l'élaboration du cahier des charges et du modèle financier du projet Chollet et de ses lignes associées. Le groupement Dar Al Handasah (Bahreïn) Consultants Dar Cameroun/ Su Yapi (Turquie) a été retenu pour la réalisation des études.	Le PEAC suivra le processus de recrutement de l'ingénieur-conseil
Interconnexion des réseaux électriques du Cameroun, du Gabon et de la Guinée équatoriale	Projet visant à réaliser l'interconnexion des réseaux électriques du Gabon, du Cameroun et de la Guinée équatoriale qui devraient renforcer la résilience énergétique régionale et préparer la future intégration du Gabon au marché du CAPP.	Cameroun, Gabon et Guinée équatoriale	Projet de protocole d'accord préparé et en attente de signature	Poursuivre le processus engagé pour la signature du protocole d'accord entre les trois États.
Interconnexion des systèmes électriques du Gabon et du Congo (INTGACO (346 km)	Alimenter et fiabiliser la fourniture d'énergie électrique au Sud-Est du Gabon et le Centre-ouest du Congo.	Gabon, Congo	Les études de ce projet ont été entièrement réalisées et sont disponibles depuis 2017 grâce à un financement de l'Union européenne via la CEMAC. Le coût de réalisation physique est estimé à 145,8 millions d'euros, mais la matérialisation sur le terrain demeure en attente, tandis que la recherche de financements nécessaires à la construction des ouvrages se poursuit.	Organiser une table ronde en vue de lever et de mobiliser les financements nécessaires à la réalisation des ouvrages, y compris les contreparties gouvernementales.



Étude sur l'interconnexion des réseaux électriques des pays membres de la CEEAC	Interconnecter les réseaux électriques des pays de la CEEAC en vue de la création d'un marché régional en Afrique Centrale	Angola, RDC, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Cameroun et Tchad	L'étude, finalisée jusqu'aux DAO depuis 2009 grâce à un financement de la BAD, est entièrement disponible au PEAC. Elle évalue les coûts par tronçon comme suit : RDC-Angola pour 176 millions d'euros, Congo-Gabon pour 518 millions d'euros, Gabon-Guinée équatoriale pour 300 millions d'euros, Guinée équatoriale-Cameroun pour 132 millions d'euros, le renforcement RDC-Congo pour 275 millions d'euros, ainsi que le renforcement des réseaux nationaux estimé à 485 millions d'euros.	Suivre avec certains pays, la possibilité de l'actualisation des études de certains tronçons.
Interconnexion des réseaux électriques du Gabon et de la Guinée équatoriale	Interconnecter en haute tension, 225 kV, le nord du Gabon avec la partie continentale de la Guinée équatoriale	Gabon-Guinée équatoriale	Études en cours de réalisation	Le PEAC continuera à suivre les études en tant que membre du comité de pilotage
Aménagement hydroélectrique de Tsengue Ledidi (300 MW) et lignes associées au Gabon	Augmentation de la capacité de production d'énergie électrique du Gabon, du Cameroun, de la Guinée équatoriale et du Congo.	Gabon	Études de faisabilité en cours	Suivre le processus de finalisation des études
Aménagement hydroélectrique de Booué (411 MW) et lignes associées au Gabon	Augmentation de la capacité de production d'énergie électrique du Gabon, du Cameroun, de la Guinée équatoriale et du Congo.	Cameroun, Gabon et Guinée équatoriale	Études de faisabilité en cours	Suivre le processus de finalisation des études
Electrification de Mbinda et Mayoko (Congo) à partir de Lékoko (Gabon)	Études APD et DAO terminées - Programmation de réalisation par la coopération indo-congolaise	Gabon, Congo	À la demande de la partie congolaise, la SEEG avait réhabilité des pylônes dans la zone frontalière et installé des équipements de comptage, mais des travaux restent à réaliser du côté congolais, tandis que les deux pays sont encore en attente de la signature d'un protocole d'accord d'achat/vente.	Approcher le Gouvernement congolais pour la mise en œuvre de la partie congolaise de ce projet, notamment la recherche ou le déblocage des financements nécessaires • Le PEAC devrait organiser une réunion bipartite pour signer l'accord achat/vente entre les deux pays



Électrification de Divénié (Congo) à partir de Malinga (Gabon)	Études APD et DAO terminées Recherche de financement pour la réalisation des ouvrages	Gabon, Congo	Les études APD et DAO sont achevées et les ouvrages sont en attente de réalisation physique, la recherche de financement étant toujours en cours. Par ailleurs, la microcentrale hydroélectrique de Malinga, d'une capacité installée de 1,2 MW et destinée à alimenter Divénié, n'a finalement pas été réalisée.	Organiser une table ronde en vue de lever et de mobiliser les financements nécessaires à la réalisation des ouvrages, y compris les contreparties gouvernementales ▪ Lancer le processus de recrutement des cabinets/groupements chargés de la supervision et de l'exécution des travaux sur le terrain
Électrification de Bambama (Congo) à partir de Boumango (Gabon)	Études APD et DDAO terminées par le consultant CIMA int. sur financement de la BAD ;		Les ouvrages sont en attente de réalisation physique, tandis que les études APD et DAO, menées par le consultant international CIMA sous la supervision du PEAC et avec un financement de la BAD, sont encore en cours. Parallèlement, la recherche de financements pour la mise en œuvre physique du projet se poursuit.	Amener le Congo et le Gabon à signer un protocole d'accord qui intègre tous les projets PIP et PPET concernant les deux pays Organiser une table ronde en vue de lever et de mobiliser les financements nécessaires à la réalisation des ouvrages, y compris les contreparties gouvernementales. Lancer le processus de recrutement des cabinets/groupements chargés de la supervision et de l'exécution des travaux sur le terrain
Électrification des provinces du Sud Cameroun, de Woleu Ntem (Gabon) et de Kye Ntem (Guinée équatoriale)	Recherche de financement pour les études	Cameroun, Gabon et Guinée équatoriale	Les études et travaux sont achevés, pour la partie gabonaise, sur l'axe Bitam-Eboro à la frontière Gabon-Cameroun, mais restent en attente de la signature d'un protocole d'accord entre les trois pays ainsi que des travaux d'interconnexion côté camerounais. Par ailleurs, les études relatives aux segments camerounais et équato-guinéen n'ont pas encore été lancées.	Amener le Cameroun, le Gabon et la Guinée équatoriale à signer un protocole d'accord qui intègre tous les projets PIP et PPET concernant les 3 pays • Mettre en place un comité de pilotage de ce projet les 3 parties et le PEAC et Organiser l'interconnexion entre le Gabon et le Cameroun à leur frontière commune • Rechercher les financements et lancer les études en attente pour les parties camerounaise et guinéenne



Interconnexion des réseaux électriques du Gabon et de la Guinée équatoriale	Alimenter Bitam au Gabon à partir d'Ebibeyin en Guinée équatoriale.	Gabon-Guinée équatoriale	Contrat d'achat/vente d'électricité signé entre la SEEG du Gabon et SEGESA de Guinée équatoriale le 7 juillet 2023 à Brazzaville, sous l'égide du PEAC.	Côté Gabon : Aménagement du site devant abriter le poste : niveau d'avancement : 80 % Construction du poste de comptage : 80 % réalisée Pose du câble souterrain HTA pour traverser le pont sur la rivière Kyé (frontière) Côté Guinée équatoriale : Début imminent de la construction de la ligne HTA + poste de comptage du poste source d'Ebibeyin - frontière Mise sous tension de la ligne Ebibeyin (Guinée équatoriale) et Bitam (Gabon) avant fin 2024
Interconnexion des réseaux électriques du Gabon et de la Guinée équatoriale	Alimenter Medouneu (Gabon) à partir d'Acurenem (Guinée équatoriale).	Gabon-Guinée équatoriale	Le protocole d'accord a été signé le 31 octobre 2019 à Brazzaville, sous la houlette du Pool énergétique des États de l'Afrique centrale (PEAC) Poursuite des études de faisabilité	Poursuivre et finaliser les études en vue de la réalisation physique

REFERENCES

Conseil National Climat (CNC). (2020). Seconde contribution déterminée au niveau national (2020–2025). Libreville, Gabon : CNC.

Conseil National Climat (CNC). (2022). Troisième communication nationale du Gabon sur les changements climatiques. Libreville, Gabon : CNC.

Direction Générale de la Statistique (DGS) et ICF. (2023). Enquête Démographique et de Santé au Gabon, 2019–21. Libreville, Gabon et Rockville, Maryland, USA : DGS et ICF.

Direction Générale de la Statistique (DGS). (2015). Résultats globaux du Recensement Général de la Population et des Logements de 2013 du Gabon (RGPL-2013). Libreville, Gabon : DGS.

Direction Générale de la Statistique (DGS). (2022). Projections démographiques. Tome 1 : Projections de la population du Gabon de 2013 à 2063. Libreville, Gabon : DGS.

Ministère de l'Accès Universel à l'Eau et à l'Énergie (MAUEE). (2025). Note conceptuelle du projet n° P179643 : Accès aux

services de base et amélioration des performances (PASBAP) – Version n° 3. Libreville, Gabon : MAUEE.

Ministère de l'Économie et des Participations. (2024). Plan national de développement pour la transition 2024-2026 (version 3). Libreville, République Gabonaise.

OLIGUI NGUEMA, B. C. (2024). Projet de société 2025–2032 : Pour la restauration des institutions et la refondation du Gabon. Libreville, Gabon.

Pool Énergétique de l'Afrique Centrale (PEAC). (2009). Code du Marché de l'Électricité de l'Afrique Centrale. Brazzaville, République du Congo : PEAC.

Pool Énergétique de l'Afrique Centrale (PEAC). (2012). Code d'exploitation des réseaux électriques interconnectés d'Afrique Centrale (Version 2.0 – Finale). Brazzaville, République du Congo : PEAC

Pool Énergétique de l'Afrique Centrale (PEAC). (2015). DSPER – Document stratégique de politique énergétique régionale du Pool Énergétique de l'Afrique Centrale. Brazzaville, République du Congo : PEAC.



Pool Énergétique de l'Afrique Centrale (PEAC). (2024). Plan d'affaires stratégique du Pool Énergétique d'Afrique Centrale 2025-2028. Brazzaville, République du Congo : PEAC.

Pool Énergétique de l'Afrique Centrale (PEAC). (2024). Situation de projet au portefeuille du PEAC. Brazzaville, République du Congo : PEAC.

République Gabonaise, & Banque mondiale. (2020). Plan de développement du système de production, de transport et de distribution d'énergie électrique à l'horizon 2040 (8 vol.). Libreville : République Gabonaise ; Washington, D.C. : Banque mondiale, avec la collaboration de IED (Innovation Énergie Développement).

République Gabonaise. (2010). Ordonnance n° 019/PR/2010 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Eau potable et de l'Énergie électrique (ARSEE). Libreville, Gabon : Présidence de la République.

République Gabonaise. (2011). Décret n° 01501/PR/MERH portant création et organisation de la Société de Patrimoine du service public de l'eau potable, de l'énergie électrique et de l'assainissement. Journal Officiel de la République Gabonaise, n° 93 du 1^{er} février 2012. Consulté sur <https://journal-officiel.ga/2367-01501-pr-merh/>

République Gabonaise. (2016). Loi n° 020/2016 portant ratification de l'ordonnance n° 009/PR/2016 du 11 février 2016 relative aux partenariats public-privé. Journal Officiel de la République Gabonaise, n° 321 du 16 octobre 2016. Consulté sur <https://www.journal-officiel.ga/1476-020-2016-/>.

République Gabonaise. (2016). Ordonnance n° 009/PR/2016 relative aux Partenariats Public-Privé. Journal Officiel de la République Gabonaise, n° 291 bis du 7 mars 2016. Consulté sur <https://www.journal-officiel.ga/5737-009-pr-2016-/>.

République Gabonaise. (2017). Décret n° 00205/PR/MEE portant désignation du concessionnaire pour la conception, la construction et l'exploitation des aménagements hydroélectriques de Ngoulmendjim et de Dibwangui. Journal Officiel de la République Gabonaise, n° 362 du 24 au 30 août 2017. Libreville, Gabon : Présidence de la République.

République Gabonaise. (2022). Décret n° 0110/PR/MERH portant désignation du concessionnaire du service public de la production, du transport et de la distribution de l'énergie électrique et de l'eau potable en République Gabonaise. Journal Officiel de la République Gabonaise. Libreville, Gabon : Présidence de la République.

République Gabonaise. (2023). Loi n° 012/2023 portant réglementation du secteur Électricité. Journal Officiel de la République Gabonaise, n° 220 TER du 27 juillet 2023. Consulté sur <https://www.journal-officiel.ga/20163-012-2023-/>.

République Gabonaise. (2025). *Communiqué final du Conseil des ministres du jeudi 23 octobre 2025. L'Union*, pp. 2-5. Libreville, Gabon : Sonapresse.

République Gabonaise. (2025). Décret n° 0251/PR fixant les attributions du Ministre de l'Accès Universel à l'Eau et à l'Énergie. Journal Officiel de la République Gabonaise, n° 70 du 7 juin 2025. Libreville, Gabon : Présidence de la République.

Société d'Énergie et d'Eau du Gabon (SEEG). (2021). Règlement des services de distribution publique d'eau et d'électricité. Libreville, Gabon : SEEG.

Société d'Énergie et d'Eau du Gabon (SEEG). (2022). *Indicateurs de performance SAIDI et SAIFI, 2019-2021*. Libreville : Libreville, Gabon : Département Clientèle, SEEG.

Société d'Énergie et d'Eau du Gabon (SEEG). (2025). Données de production électrique (fichiers Excel). Libreville, Gabon : Division Production et Maintenance Électricité, SEEG.

Société d'Énergie et d'Eau du Gabon (SEEG). (2025). Flash journalier - 17 octobre : Situation de production d'électricité SEEG – Puissance et pointe au Gabon. Libreville, Gabon : Division Production et Maintenance Électricité, SEEG.

Société d'Énergie et d'Eau du Gabon (SEEG). (2025). Interconnexion électrique Gabon-Guinée Équatoriale : Signature de la convention d'exploitation des réseaux électriques. Libreville : SEEG. Disponible à <https://www.seeg-gabon.com/medias/article/272/interconnexion-electrique-gabon-guinee-equatoriale-signature-de-la-convention-dexploitation-des-reseaux-electriques>.

World Bank (WB). (2024). SDG 7.1.1 Electrification Dataset. Tracking SDG 7 – The Energy Progress Report. Disponible à <https://trackingsdg7.esmap.org/downloads>.

World Health Organization (WHO). (2024). SDG 7.1.2 Clean Fuels and Technologies for Cooking Dataset. Tracking SDG 7 – The Energy Progress Report. Disponible à <https://trackingsdg7.esmap.org/downloads>.



Liste des acronymes

AEMP	Africa Energy Market Place
ARSEE	Autorité de Régulation du Secteur de l'Eau potable et de l'Énergie électrique (Gabon)
BAD	Banque Africaine de Développement
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque mondiale
CDMU	Compact Delivery and Monitoring Unit
CEEAC	Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
CNEE	Conseil National de l'Eau et de l'Électricité
DBSA	Development Bank of Southern Africa
EAIF	Emerging Africa Infrastructure Fund
ERD	Énergie Renouvelable Décentralisée
FATE	Fonds d'Accès et de Transition Energétique
FGIS	Fonds Gabonais d'Investissements Stratégiques
FNEE	Fonds National pour l'Énergie et l'Eau
GCF	Green Climate Fund (Fonds vert pour le climat)
GPC	Gabon Power Company
GPL	Gaz de Pétrole Liquéfié
IFC	International Finance Corporation (Groupe Banque mondiale)
IPP	Independent Power Producer (Producteur Indépendant d'Electricité)
MAUEE	Ministère de l'Accès Universel à l'Eau et à l'Énergie
ODD	Objectifs de Développement Durable
PASBAP	Projet d'Accès aux Services de Base et d'Amélioration des Performances
PASBMIR	Projet d'Accès aux Services de Base en Milieu Rural
PEAC	Pool Énergétique de l'Afrique Centrale
PIB	Produit Intérieur Brut
PIECEAC	Programme d'Interconnexion Électrique de la CEEAC
PIVRHE	Programme Intégré pour la Valorisation des Ressources Hydrauliques et Énergétiques
PME	Petite et Moyenne Entreprise



PNCP	Programme National de Cuisson Propre
PPA	Power Purchase Agreement (Contrat d'Achat d'Électricité)
PPP	Partenariat Public-Privé
PV	Photovoltaïque
QER	Quality Enhancement Review
RIC	Réseaux Interconnecté
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
RTNE	Réseau de Transport National d'Électricité
SEEG	Société d'Énergie et d'Eau du Gabon
SHS	Solar Home System (Système Solaire Domestique)
SP	Société de Patrimoine du service public de l'Eau potable, de l'Énergie électrique et de l'Assainissement
USD	United States Dollar



**LET'S CONNECT
300M PEOPLE
IN AFRICA TO
ENERGY BY
2030**

MISSION300
#PoweringAfrica

